

Rapport d'activité 2013-2018 de la cellule technique du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Vallée de la Viosne.



2013-2018



Sommaire

INTRODUCTION	3
PRESENTATION DU SIAVV	3
RAPPORT D'ACTIVITE	4
1- LA CELLULE D'ANIMATION DU SIAVV	5
1.1 FONCTIONNEMENT DE LA CELLULE D'ANIMATION	5
1.2 ACTIVITE 2013 - 2018 DE LA CELLULE D'ANIMATION	6
1.2.1 <i>Elaboration et suivi d'un programme de restauration</i>	7
1.2.2 <i>Gestion des travaux de restauration et de continuité écologique</i>	9
1.2.3 <i>Missions spécifiques d'entretien des cours d'eau de la vallée de la Viosne</i>	22
1.2.4 <i>Animation et sensibilisation</i>	29
1.2.5 <i>Suivi et surveillance de la rivière</i>	32
1.3 PERSPECTIVES POUR 2019.....	32
2- ENJEUX ET PROGRAMME DE RESTAURATION	33
2.1 VERS L'ATTEINTE DU BON ETAT	33
3.1.1 <i>Fonctionnement de la Viosne : Etat des lieux</i>	33
2.2.2 <i>Réglementation</i>	36
3- OPERATIONS REALISEES ET ETAT DES LIEUX DES COURS D'EAU	37
3.1 LA VIOSNE	38
4.1.1 <i>Chars</i>	38
3.1.2 <i>Brignancourt</i>	42
3.1.3 <i>Santeuil</i>	43
3.1.4 <i>Us</i>	45
3.1.5 <i>Ableiges</i>	46
3.1.6 <i>Montgeroult, Courcelles s/ Viosne, Boissy l'Aillerie</i>	48
3.1.7 <i>Osny, Pontoise</i>	54
3.2 LES AFFLUENTS.....	58
3.2.1 <i>Ru à Lin, Ru Parking de la gare de Chars, Ru de Noisement</i>	58
3.2.2 <i>Ru de Moussy, Ru de la Gouline, la Couleuvre</i>	59
3.2.4 <i>Ru de la Fontaine Saint Pierre</i>	65
3.2.5 <i>Ru de la Vallée aux Moines, Ru des Cribleurs</i>	67
3.2.6 <i>Ru de Montgeroult, Ru de la Fontaine au Pigeons</i>	69
3.2.7 <i>Ru du Panama</i>	70
CONCLUSION	71
ANNEXES	74

Introduction

Présentation du SIAVV

Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Vallée de la Viosne regroupe 12 communes riveraines de la Viosne ou de ses affluents.

Ses objectifs sont l'entretien et l'aménagement de la rivière et de ses affluents, notamment par l'application des dispositions prévues par la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 et du programme de mesures du SDAGE Seine Normandie en vigueur.

Les évolutions de la perception des cours d'eau, la prise de conscience de l'intérêt de leur permettre un fonctionnement plus naturel, et les obligations réglementaires qui en découlent, ont fait évoluer les missions du SIAVV afin, en plus des missions d'entretien, de restaurer le patrimoine aquatique et la libre circulation des poissons et des sédiments.

L'activité du Syndicat se décline en 3 axes :

- suivi et entretien des cours d'eau ;
- études et prospectives, et réalisation de restaurations de la rivière ;
- communication, information, sensibilisation et formation.

Le SIAVV en 2018:

Président : M. Patrick Pelletier (Ableiges)

1^{er} Vice-Président: M. Didier Dutat (Santeuil)

2^{ème} Vice-Président : M. Gérard Seimbille (Pontoise).

Personnel :

- 1 chargé de mission, Tanguy Gilbergue;
- 1 agent technique; EL AMAMI Foued ;
- une secrétaire (à temps partiel) : Caroline DUCLY.

Ressources propres (cotisations communales) :

Budget annuel en fonctionnement :

Budget annuel en investissement :

Bureau et atelier situés 1 rue de Rouen 95450 Bord'Haut de Vigny

Cours d'eau sous la compétence du SIAVV :

COURS D'EAU	LONGUEUR (ml)	COMMUNES CONCERNEES
Viosne	27 000	Chars, Brignancourt, Santeuil, Us, Ableiges, Montgeroult, Courcelles s/ Viosne, Boissy l'Aillerie, Osny, Pontoise
Ru de la Gare de Chars	550	Chars
Ru à Lin	2400	Chars, Brignancourt
Ru du marais de Brignancourt	950	Brignancourt
Ru de la Fontaine St Pierre	970	Brignancourt, Santeuil
Ru de Moussy	2000	Moussy
La Couleuvre	3520	Moussy, Santeuil
Ru de la vallée aux Moines	2300	Le Perchay, Us
Ru des Cribleurs	1300	Us, Ableiges
Ru de Montgeroult	630	Montgeroult
Ru du Panama	3300	Boissy l'Aillerie, Osny

Rapport d'activité

Le présent rapport d'activité se décline en trois parties afin de couvrir les différentes obligations de reporting annuel :

- l'avancement des activités depuis 2013 de l'équipe technique du SIAVV;
- les enjeux sur nos cours d'eau,
- l'état des lieux et l'inventaire des actions sur chaque cours d'eau.

1- La cellule d'animation du SIAVV

1.1 Fonctionnement de la Cellule d'animation

« Cellule d'animation » est l'appellation donnée par l'Agence de l'eau aux équipes techniques des syndicats de rivière.

Les postes de technicien rivière et de garde rivière de cette cellule d'animation sont soutenus financièrement par l'Agence de l'Eau à hauteur de 50% des dépenses de salaires et des frais de fonctionnement qui y sont liés.

Ce partenariat est formalisé depuis 2008, par un Contrat d'animation et une convention d'aide financière annuelle.

La cellule technique de 2013 à Juillet 2015 était assurée par :

- Foued El Amami, agent technique depuis 2003.
- Ozanne Harry, agent technique depuis 1991

La cellule technique en 2015 était assurée par :

- Rémi Poncelet, technicien rivière arrivé durant l'été 2015;
- Foued El Amami, agent technique depuis 2003.
- Ozanne Harry, agent technique depuis 1991

La cellule technique en 2016 était assurée par :

- Rémi Poncelet, technicien rivière arrivé durant l'été 2015;
- Foued El Amami, agent technique depuis 2003 ;
- Ozanne Harry, agent technique depuis 1991 parti en retraite le 1^{er} Février de l'année en cours ;

La cellule technique en 2017 était assurée par :

- Rémi Poncelet, Chargé de mission arrivé durant l'été 2015;
- Tanguy Gilbergue technicien rivière arrivé en Novembre 2017 ;
- Foued El Amami, agent technique depuis 2003 ;

La cellule technique en 2018 est assurée par :

- Tanguy Gilbergue Chargé de mission arrivé en Novembre 2017 ;
- Foued El Amami, agent technique depuis 2003 ;

La cellule d'animation assure les missions suivantes, telles que définies dans le Contrat d'animation :

Missions prioritaires :

- 1. Elaboration / suivi / mise à jour du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE)

- Mise à jour de l'étude hydromorphologique ;
- Mobilisation des collectivités/agriculteurs/propriétaires concernés (en particulier via un porter à connaissance dans les COPIL,) ;
- Accompagnement des acteurs locaux à l'émergence de projets de restauration ;
- Etablissement du PPRE (signature de conventions avec riverains).

- 2. Gestion des travaux de restauration et de continuité écologique du PPRE :

- Programmation de travaux ;
- Rédaction des documents administratifs/financiers (CCTP, dossier de subvention, DIG, DUP, etc.) préalable aux travaux ;
- Mise en œuvre des travaux et suivi des chantiers.

Missions spécifiques :

- 3. Gestion des travaux d'entretien du PPRE :

- Mise en œuvre et suivi de la programmation de travaux d'entretien;
- Rédaction des documents administratifs/financiers (CCTP, dossier de subvention, DIG, DUP, etc.) préalable à la mise en œuvre des travaux et suivi des chantiers;
- Mise en œuvre des travaux et suivi des chantiers ;
- Réalisation de travaux de restauration en régie.

- 4. Suivi et surveillance de la rivière :

- Surveillance des milieux aquatiques (intervention sur pollution, infraction Loi sur l'Eau...);
- Suivre l'évolution de la qualité de la rivière.

Missions générales :

- 5. Missions communes aux animations milieux aquatiques :

- GEMAPI : information, concertation, rédaction de notes techniques ;
- Gestion courante au sein de la structure d'accueil (veille technique, juridique, secrétariat copil, rédaction rapport annuel activité) ;
- Jours de formations des agents.

Ne sont pas aidées, notamment, les actions liées à la lutte contre les inondations et les fauches des berges.

1.2 Activité 2013 - 2018 de la cellule d'animation

(Présentation conforme au Contrat d'animation signé avec l'Agence de l'Eau)

Il est important de garder à l'esprit que sur le début du contrat, le SIAVV ne disposait pas de technicien rivière mais de deux gardes-rivière embauchés pour l'entretien du cours d'eau et de ses affluents. L'implication du SIAVV dans la restauration de l'hydromorphologie et de la continuité écologique c'est traduite en deux temps :

- Un premier temps lors du lancement de l'étude hydromorphologique en 2013.
- Un second temps à travers l'embauche en Juillet 2015 d'un chargé de mission milieux aquatiques qui a initié les premières actions concrètes de restauration de l'hydromorphologie et de la continuité écologique.

1.2.1 Elaboration et suivi d'un programme de restauration

Suivi et perspectives de l'étude hydromorphologique :

L'étude hydromorphologique des cours d'eau du bassin versant a été réceptionnée le 22/04/2014 et a permis de proposer un programme pluriannuel de travaux de restauration (PPR). Une équipe du bureau d'étude s'est déplacée pour effectuer la phase d'état des lieux et diagnostic fin 2013 / début 2014.

Le technicien embauché durant l'été 2015 a effectué une reconnaissance des sites pour s'imprégner du contexte et des enjeux des projets de restauration. Ces travaux vont faire l'objet d'un marché de maîtrise d'œuvre.

La programmation a été ajustée en Comité de Pilotage et Comité Syndical par les élus, qui ont souhaité apporté leur expérience du territoire dans la hiérarchisation des actions.

Ainsi, en 2016, 4 sites prioritaires ont été identifiés sur le bassin par le comité syndical en partenariat avec le comité de pilotage.

Parmi ces 4 sites, 3 concernent le rétablissement de continuité piscicole et sédimentaire :

- Rétablissement de la continuité au moulin de Noisement à Chars ;
- Rétablissement du seuil de Brignancourt (ancien moulin de Brignancourt) ;
- Effacement du bassin d'Osny.

L'étude de faisabilité a été lancée **en mars 2017** et se décompose en deux tranches :

- Une tranche ferme comprenant la faisabilité technique des 4 sites (état des lieux, diagnostic, propositions de scénarios, et développement d'avant-projet) ;
- Des tranches conditionnelles correspondant à la phase travaux et à leur suivi.

En octobre 2017, le bureau d'études a rendu et présenté le rapport de diagnostic et les fiches scénarios lors d'un COPIL, détaillant les solutions d'aménagement possibles pour chaque site. Des réunions locales ont été organisées en présence des parties prenantes de chaque site afin d'identifier le scénario à approfondir en AVP.

En Novembre 2018, le bureau d'étude a rendu et présenté deux des quatre avant-projets lors d'un COPIL. Cette réunion a permis au bureau d'étude de présenter aux parties prenantes la méthode adoptée dans la réalisation des scénarios choisis lors des réunions locales. Lors de cette réunion, les membres du COPIL ont affermis la tranche ferme pour les deux projets présentés.

La longue période entre les deux COPIL résulte d'un arrêt temporaire de l'étude fin 2017 début 2018 sur une demande du BE. Ce retard c'est renforcé suite à l'entrée de la SNCF dans le projet pour un des sites nécessitant l'avis de ces derniers sur le recalibrage d'un ouvrage présent sur le linéaire de la Viosne.

Lancement en Novembre 2018 de l'étude de faisabilité de la restauration de la continuité écologique à l'ancien moulin de Santeuil comprenant :

- Une tranche ferme comprenant la faisabilité technique du projet (état des lieux, diagnostic, propositions de scénarios, et développement d'avant-projet ;
- une tranche conditionnelle correspondant à la phase travaux et à son suivi.

Mobilisation des collectivités, agriculteurs et propriétaires concernés :

En 2015, l'absence d'arrêté de déclaration d'intérêt général pour l'intervention du syndicat pour les travaux d'entretien réguliers des cours d'eau de la Viosne, chaque action entreprise dans une parcelle privée a fait l'objet, dans la mesure du possible, d'une prise de contact préalable avec le propriétaire pour les années.

Dans le meilleur des cas, une visite du site est effectuée avec ce dernier :

- Avant le début du chantier en guise d'état des lieux ;
- En fin de chantier pour la réception des travaux.

Chacune des rencontres avec les acteurs du territoire est une occasion supplémentaire de sensibiliser et d'apporter des éléments de compréhension du fonctionnement des milieux aquatiques et des enjeux qui y sont liés.

Afin de justifier l'investissement de fonds publics sur foncier privé, une demande de Déclaration d'Intérêt Général a été déposée auprès de la DDT 95 en 2016 et **arrêtée le 9 Mai 2016** pour les travaux réguliers d'entretien (élagage préventif, abatage, retrait d'embâcles). Cette demande était composée d'un mémoire technique détaillant les interventions et leurs objectifs. Un programme pluri-annuel des opérations a été proposé sur l'ensemble de la vallée (de Chars à Pontoise). Un mémoire parcellaire, listant les parcelles susceptibles de faire l'objet d'intervention, a également été joint à cette demande.

En plus des réunions des réunions rassemblant les élus du SIAVV pour l'émergence de projets sur le bassin, la cellule technique a participé en 2017 à plusieurs COPIL de suivi d'étude concernant de près ou de loin la restauration des cours d'eau :

- Participation au COPIL de l'étude paysagère du Parc de Grouchy à Osny menée par le Conseil Départemental dans lequel le SIAVV a rappelé les enjeux liés à la préservation des cours d'eau du parc et aux méthodes d'entretien et de restauration des cours d'eau à mettre en place et des pratiques à éviter.

La collaboration avec plusieurs agriculteurs de la vallée a permis de récupérer à titre gracieux 100m cube de pierre des champs calcaire de sections variées pouvant servir à la réalisation de recharges granulométriques. Une partie a servi à compléter la recharge granulométrique à sur le secteur restauré en octobre 2016 à Ableiges. 10m cube ont également été utilisés dans le cadre de la remise à ciel ouvert de 20m de Viosne à Osny afin reconstituer le matelas alluvial (cf. Réalisation de travaux de restauration en régie).

Accompagnement des acteurs locaux à l'émergence de projets de restauration :

Différents acteurs du territoire sont accompagnés dans leur projet en lien avec les milieux aquatiques ou humides de la vallée de la Viosne :

- Une rencontre avec la propriétaire du moulin de Noisement a été organisée **en juillet 2015**. Les seuils du moulin faisant obstacle à la continuité écologique, le projet de rétablissement de la continuité a été jugé prioritaire par l'étude hydromorphologique. De plus, le moulin de Noisement est situé sur la section de la Viosne classée sur liste 2. Il en résulte des obligations réglementaires incombant au propriétaire de l'ouvrage, avec cependant des possibilités de subventions allant jusqu'à 100%.
- Une rencontre avec le nouveau propriétaire du moulin de Noisement a été organisée **en juillet 2016**. Les enjeux de continuité écologique liés à sa propriété lui ont été expliqués. En outre, cet obstacle étant positionné sur la partie de la Viosne classé sur liste 2, le rétablissement de la continuité piscicole et sédimentaire est une obligation réglementaire ;
- **En 2017**, le lancement de la mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration de 4 sites de la vallée de la Viosne a été rythmé de manière générale par l'étroite collaboration entre le SIAVV et le bureau d'étude. Ainsi les élus des communes concernées par les 4 projets ont été rencontrés afin d'obtenir toutes les informations dont ils disposaient sur le contexte et l'historique du site.
- **En 2018** la mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration de 4 sites de la vallée de la Viosne se poursuit grâce à l'investissement des élus locaux et des propriétaires riverains concernées par les projets.

La propriétaire du moulin de Santeuil, dernier obstacle du tronçon en liste 2 de la Viosne, a été rencontrée plusieurs fois. Les obligations réglementaires liées à son ouvrage lui ont été rappelées, et les possibilités d'aménagement évoquées. Une réunion en présence des partenaires (DDT, AFB, AESN, élus) a été organisée sur le site afin de discuter des scénarios envisageables, et des incidences de chaque scénario sur les démarches réglementaires, la responsabilité des ouvrages et les financements possibles. L'étude technique a été lancée en **Novembre 2018** afin de confirmer la faisabilité technique du scénario à privilégier.

1.2.2 Gestion des travaux de restauration et de continuité écologique

Mise en œuvre et suivi des travaux de restauration

En 2015, le technicien s'est rendu sur la plupart des seuils faisant obstacles à la continuité écologique sur le bassin de la Viosne.

Il s'agit :

- du moulin de Noisement à Chars ;
- du seuil de Brignancourt ;

- de la vanne du bassin de rétention d'Osny ;
- du Parc des Lavandières de Pontoise.

Il a été décidé de lancer un marché public à procédure adaptée de maîtrise d'œuvre pour ces 4 sites. Les documents de consultation des entreprises (CCTP, CCAP...) sont en cours d'élaboration **En Octobre 2016**, les documents de consultation des entreprises pour ce marché (CCTP, CCAP...) ont été finalisés et la consultation a été lancée le 9 novembre.

En 2017, le lancement de la mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration de 4 sites de la vallée de la Viosne a été rythmé de manière générale par l'étroite collaboration entre le SIAVV et le bureau d'étude en charge de l'étude. Ainsi les élus des communes concernées par les 4 projets ont été rencontrés afin d'obtenir toutes les informations dont ils disposaient sur le contexte et l'historique du site. Présentation des AVP et affermissement de la tranche conditionnelle pour deux des 4 sites en **Novembre 2018**.



Vanne du bassin d'Osny

Lancement en Novembre 2018 de l'étude de faisabilité de la restauration de la continuité écologique à l'ancien moulin de Santeuil. Le lancement de l'étude a été permis grâce à l'investissement de la propriétaire du moulin et des élus locaux rencontrés à plusieurs reprises afin que chacun puisse s'approprier le projet.

Rédaction des documents administratifs / financiers préalable aux travaux et suivi de chantiers

Durant les années 2017 et 2018, le suivi du marché pour la restauration des 4 sites précédemment cités a nécessité un suivi rigoureux passant notamment à travers l'organisation des comités de pilotage, la relecture des rapports produits par le maître d'œuvre, leur modification et diffusion aux partenaires et la rédaction de comptes rendus.

D'un point de vue financier, la mission de maîtrise d'œuvre a fait l'objet d'une demande de subventions à l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Des certificats de paiement ont été effectués à chaque paiement d'acomptes au maître d'œuvre.

Durant l'année 2018, le lancement de l'appel d'offre, la sélection du prestataire et le lancement de l'étude de faisabilité pour la restauration de la continuité écologique au moulin de Santeuil

précédemment cité a nécessité un suivi rigoureux passant notamment à travers la rédaction des pièces constitutives du marché public, l'organisation de visites sur site avec les candidats, l'attribution du marché et l'organisation du comité de pilotage.

Rédaction des pièces constitutives d'un appel à projet de restauration de l'hydromorphologie de la Viosne et d'un de ses affluents (la couleuvre) sur 5 tronçons. Le marché vise à déléguer la maîtrise d'ouvrage pour l'étude et la conception des dossiers règlementaires. La partie travaux doit être réalisée par la cellule technique du syndicat.

Réalisation de travaux de restauration en régie :

L'année 2015 n'a pas fait l'objet d'importants chantiers de restauration sur le bassin de la Viosne. Les préoccupations du syndicat dès le début d'année ont principalement concerné l'embauche d'un technicien pour la mise en œuvre du plan pluri-annuel de restauration et d'entretien des cours d'eau de la Viosne découlant de l'étude hydromorphologique, ainsi que l'élaboration de la Demande de Déclaration d'Intérêt Général pour les travaux d'entretien dans les propriétés privées de la vallée de la Viosne.

Cependant, lors d'interventions de retrait d'embâcles ou d'abattage préventifs, des actions simples ont permis de diversifier ponctuellement les faciès d'écoulement en resserrant le lit mineur du cours d'eau traité. Par exemple, certains embâcles, plutôt qu'être extraits hors du lit du cours d'eau, ont été calés contre la berge à l'aide de piquets improvisés sur place.

En plus de favoriser une meilleure dynamique hydraulique, ces aménagements légers créent des habitats pour la faune piscicole et les invertébrés aquatiques.



Exemple d'aménagements réalisés lors de travaux d'entretien de la Couleuvre

Par ailleurs des secteurs ont été identifiés pour la réalisation de travaux de restauration en régie plus conséquents. L'objectif de ces travaux est de redonner à des sections, ayant subi de nombreuses campagnes de curage, un profil plus naturel afin de favoriser la reprise de leurs fonctionnalités hydrauliques et écologiques.

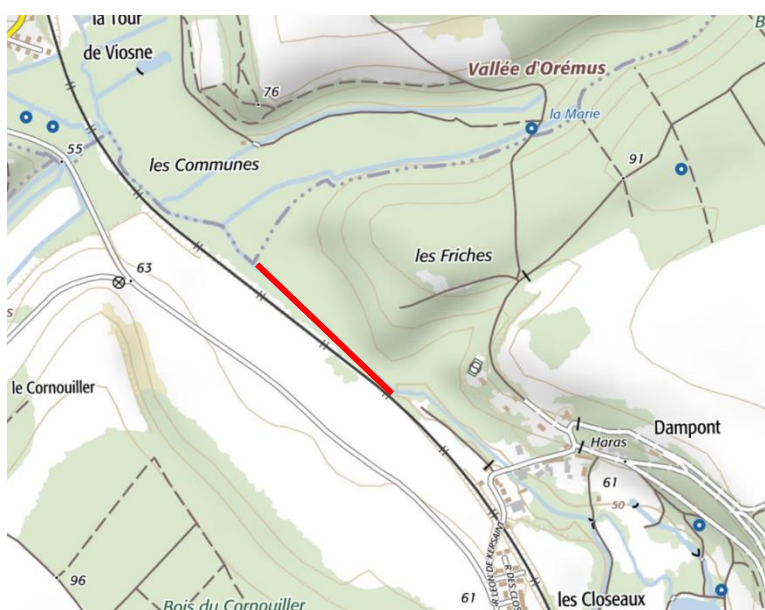
Les 5 secteurs identifiés présentent des similitudes dans leurs configurations. Il s'agit de zones où le lit de la Viosne est trop large et rectiligne. La résultante de ces 2 facteurs est l'observation de faciès lenthique favorisant un envasement excessif. De plus, les berges de ces tronçons, rehaussées par les dépôts répétés de vase lors des campagnes de curage, présentent un déficit en végétation et limitent les connexions hydrauliques latérales.

Les interventions à prévoir doivent dans la mesure du possible tenter de résoudre les dysfonctionnements identifiés.

Chaque tronçon identifié mesure environ 200 mètres linéaires. Afin de garantir des résultats pertinents, il est prévu d'étaler la réalisation de chaque chantier sur plusieurs années. En effet, 50 ml pourraient être traités chaque année pour permettre d'adapter chaque session de travaux en fonction de la réponse du milieu aux aménagements de l'année précédente (niveau d'eau, sinuosités).



Figure 1 : zone d'intervention à Chars



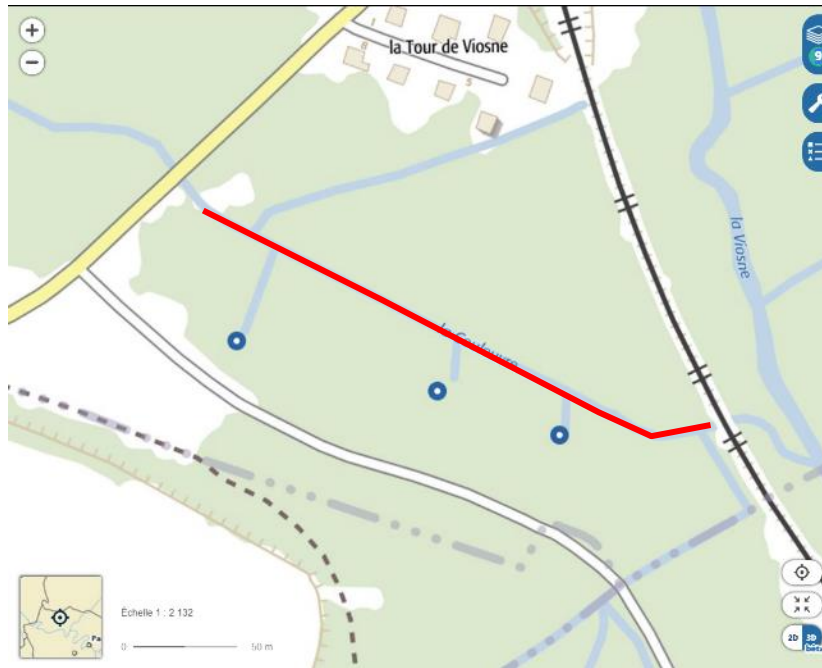


Figure 3 : zone d'intervention à Santeuil sur la couleuvre

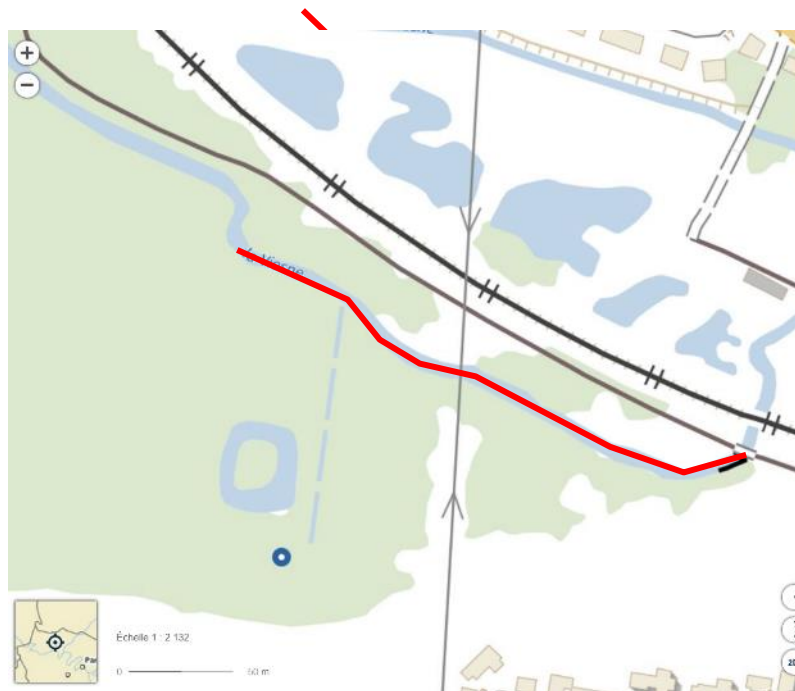


Figure 4 : zone d'intervention à Ableiges

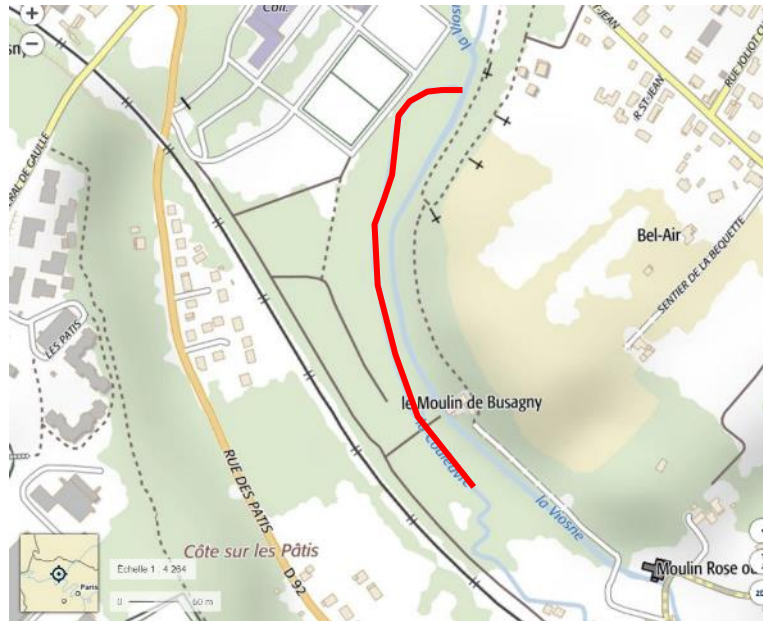


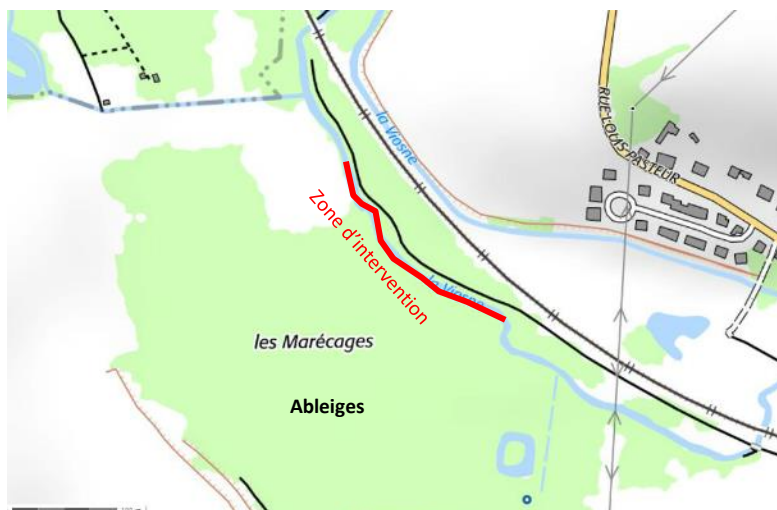
Figure 5 : zone d'intervention à Osny

Le SIAVV a réalisé une opération de renaturation de la Viosne sur 115ml, **en octobre novembre 2016.**

Le but de ce chantier était de remettre le lit de la Viosne dans une configuration plus naturelle par les

opérations suivantes :

- Diversification des faciès et dynamisation des écoulements;
- Création d'un lit mineur d'étiage et sinueux;
- Recharge granulométrique;
- Valorisation de l'écotone berge/rivière.



Cette intervention de restauration de la qualité biologique (création d'habitats) et hydromorphologique (création ripisylve, sinuosités, lit d'étiage) contribuera significativement à l'atteinte du Bon Etat écologique fixé la Directive européenne.

Le tronçon en question, bien que positionné globalement en fond de vallée, a subi de nombreux recalibrages depuis le XVIIIème siècle. En effet, l'implantation de la voie ferrée en fond de vallée a conduit à surcalibrer la Viosne de manière rectiligne. En outre, les campagnes de curages réalisées durant ces dernières décennies ont dégradé davantage cette section : le lit mineur a été approfondi, élargi et endigué. Il en résulte un tronçon de rivière au faciès lenthique où l'envasement est excessif.



Tronçon avant travaux

Après une phase de concertation avec les partenaires techniques, financiers et réglementaires durant l'hiver 2016, les travaux ont débuté en octobre 2016 et ont été réalisés en 2 phases :

- Une phase de talutage et création de banquettes, avec pose de géotextile (12 jours);
- Une phase de recharge granulométrique et de plantations d'arbres et arbustes (4 jours).



Talutage des berges et création de banquettes

Les berges, hautes et abruptes, ont été déblayées puis remblayées dans le lit mineur afin de créer des banquettes et de les taluter en pente douce. Cette réduction de la largeur du cours d'eau permet logiquement de dynamiser l'écoulement et de recréer des sinuosités.



Création de banquettes et pose de géotextile

Le géotextile coco sert à stabiliser les nouvelles berges en attendant la reprise de la végétation. Les sujets arborescents remarquables ont été conservés dans la mesure du possible. Cette opération a également été l'occasion de remettre à ciel ouvert la confluence du ru Goblet d'argent avec la Viosne, qui se faisait anciennement par une buse de 5m de long.



Remise à ciel ouvert de la confluence du Goblet d'argent avec la Viosne

L'apport de granulats a pour but de reconstituer le matelas alluvial de la section et de limiter le phénomène d'incision du lit. En effet, la réduction de la largeur du lit induit l'augmentation de la puissance du cours d'eau, et donc le risque d'érosion du fond du lit. La recharge granulométrique a été mise en place 5 semaines après les talutages. Ce délai a permis au cours d'eau de tracer son chenal d'écoulement, tout en chassant la vase accumulée au fond du lit, avant la dépose des granulats.



Plusieurs gammes de granulats ont été sélectionnées pour reconstituer une armure du fond de lit redonnant les fonctionnalités et l'aspect d'un cours d'eau naturels.

Grâce au partenariat avec un agriculteur local, le SIAVV a pu récupérer 15 tonnes de cailloux des champs (100mm-5000mm). Pour compléter et diversifier la recharge, 60 tonnes de granulats de gammes différentes (6-20mm, 40-80mm et 80-150mm) ont été commandés auprès d'une carrière.

La dernière étape du chantier a consisté à recréer une ripisylve en plantant 275 arbres sur l'ensemble du linéaire. 6 essences d'arbres et arbustes ont été sélectionnées:

- Le chêne pédonculé;
- L'aulne glutineux
- Le saule marsault;
- Le fusain d'Europe;
- Le cornouiller sanguin;
- Le noisetier.

Ces plantations ont été organisées sous forme de bosquets d'une vingtaine de pieds. Cependant, dans une volonté de concilier les usages, des trouées ont été laissées disponibles pour faciliter l'accès aux pêcheurs et promeneurs jusqu'au pied

		Prix unitaire ou journalier	Nbre jours / unité	
Main d'œuvre	Charges salariales Rémi Poncelet	73,66 €	10	736,60 €
	Charges salariales Foued El Amami	69,93 €	16	1 118,88 €
Fournitures	600m ² géotextile coco + agrafes + mélange grainier			2 045,08 €
	300 Arbres et arbustes à racines nues 80/100 cm			290,65 €
	Granulats 60T			1 920,00 €
Location Matériel	Location pelle 8T	768,00 €	12	9 216,00 €
	Location pelle 14T pour mise en place granulats	1 100,00 €	1	1 100,00 €
	Location mini pelle 3,5T	180,00 €	5	900,00 €
	Transferts engins	96,00 €	4	384,00 €
<i>Bilan financier de l'opération de restauration à Ableiges</i>				17 711,21 €

L'année 2017 a vu nombre de ses projets de restauration aboutir.

Rétablissement de la continuité transversale de la Viosne à Chars

La Viosne était canalisée sur 300 mètres linéaires à Chars par des tunages installés il y a environ 15 ans. Ces ouvrages limitaient les échanges entre le lit mineur et le lit majeur. De plus leurs dégradations constituaient des désagréments visuels.

Les travaux ont consisté à extraire les tunages en rive gauche et de retaluter les berges en pente douce afin d'améliorer l'écotone rivière/berges.

Les problématiques de la berge en rive gauche reposaient sur :

- déficit de ripisylve ;
- la sur fréquentation du public entraînant des phénomènes d'érosion importants,
- la vétusté des tunages.

Ainsi, afin de réduire les impacts de ces problématiques, les tunages ont été supprimés en rive gauche, des boutures de saule blanc, et saule marsault ont été plantés en pied de berge afin d'assurer à terme une meilleure stabilisation de la berge. La rangée de pieux matérialisant la bande de végétation à préserver a été maintenue et les élus de Chars se sont engagés à arrêter la fauche des berges. La berge de la rive droite est moins sujette à l'érosion grâce à sa ripisylve fonctionnelle qui « renvoie » la pression d'érosion mécanique de l'écoulement sur la rive opposée. Cependant, **les consolidations en traverses de chemin de fer sont une source de dégradation importante du milieu. En effet, traitées à la créosote, elles sont considérées comme dangereuses par l'article 2 de l'arrêté n°2002-540 de classifiant les déchets.**



En parallèle, une concertation avec les élus de Chars et les services techniques ont abouti à l'arrêt du sur-entretien des berges afin de favoriser le développement d'une ripisylve fonctionnelle.



Avant retrait des tunages



4 mois après travaux

Rétablissement de la continuité piscicole et sédimentaire à Osny

L'objectif de l'opération a été de restaurer un bon écoulement de la Viosne et de rétablir la continuité écologique en supprimant 5 buses dégradées à Osny ne répondant à aucun usage.

Dans une optique de rétablissement de la continuité écologique, ces 2 séries de buses, ne présentant plus aucun intérêt et ne répondant à aucun usage, ont été retirées. Ce décloisonnement a permis également de redynamiser l'écoulement du tronçon de la Viosne.

Après concertation, Madame Wattelet, l'Institut Stanislas, et le SIAVV ont formalisé une convention de partenariat reprenant les engagements des deux parties sur les modalités d'intervention (durée, aménagements, moyens etc...). Par le biais de cette convention, les propriétaires autorisent le SIAVV à réaliser cette intervention répondant aux objectifs de bon état de la Viosne, fixés par la DCE.

Afin de conserver un passage, des passerelles seront installées à l'aide de madriers en chêne.

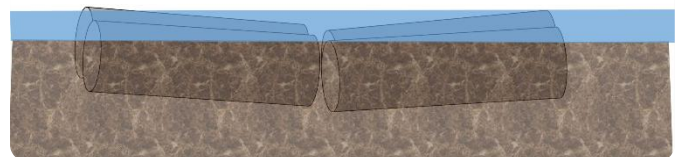
La 1^{ère} étape des travaux a consisté à décaisser le remblai afin d'accéder aux buses enfouies dans le lit du cours d'eau. Ces 76m³ de gravats principalement composés de tuiles, tôles, et d'enrobés de route ont été évacués en déchetterie. Les buses ont ensuite été extraites. Il s'agissait de buses en fer entourées d'une gaine de béton pesant 5000 kg chacune.



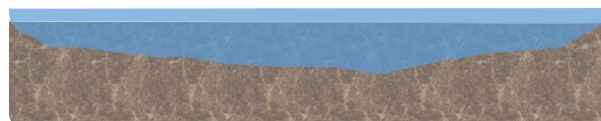
Avant travaux : 2 séries de busages mal calibré faisant obstacle à la continuité



Schéma de principe (coupe longitudinale)



Décaissement de 100m³ de remblai



Retrait des buses



Décaissement du remblai



Mise en place d'un barrage filtrant pour limiter le départ de fines





Retrait buses et évacuation de 100m³ de gravats et des 4 buses (140 cm et 5000 kg)



Talutage en pente douce, recharge granulométrique implantation d'une passerelle piétonne sur le 2^{ème} secteur



Remontée d'une anguille juvénile suite au décloisonnement du tronçon.



Après : remise à ciel ouvert sur le 1^{er} secteur



Site en Octobre 2018

1.2.3 Missions spécifiques d'entretien des cours d'eau de la vallée de la Viosne

L'entretien historique du bassin de la Viosne intégrait les pratiques de fauche régulière des berges. Dans une volonté de valorisation de la biodiversité et de renforcement des formations végétales, le SIAVV souhaite réduire cette pratique malgré la pression des riverains et promeneurs. Le consensus convenu est de réduire la bande de fauche et la fréquence de fauche (1 fauche tardive/an) afin de maintenir un cheminement pour les promeneurs et pêcheurs.

Programmation de travaux d'entretien :

Les travaux d'entretien sur la vallée de la Viosne sont réalisés en régie par le personnel du SIAVV. Dans le cadre de la demande de DIG, un programme pluri annuel des travaux d'entretien a été proposé sur une période de 5 ans. Il est prévu dans ce cadre de traiter chaque année environ 8.5 km de Viosne, et environ 5km d'affluents.

Néanmoins, dans un effort de préservation et de valorisation de la ripisylve sur l'ensemble du bassin, les travaux d'entretien ont été mis en œuvre avec parcimonie. En effet, beaucoup de secteurs ont souffert des pratiques de fauches excessives limitant le développement de végétations caractéristiques, utiles au maintien des berges et à la diversification des conditions lumineuses et des habitats.

Les opérations d'entretien ont alors mises en place dans les secteurs les plus encombrés, ou à la demande de riverains, ou des communes, dans une volonté de concilier les enjeux (paysagers, biodiversité, risques sur habitations).

Mise en œuvre et suivi des chantiers :

A la fin de **l'été 2015**, un programme pluri annuel des travaux d'entretien a été proposé par le technicien, dans le cadre de l'élaboration du dossier de demande de DIG, et a été validé par le conseil syndical du SIAVV. Les travaux d'entretien ont pu débuter en octobre fidèlement au programme. C'est la Couleuvre qui a fait l'objet des premières interventions d'entretien de l'automne 2015. Il s'agit d'un affluent de rive droite de la Viosne située à Santeuil. Les 1500 mètres linéaires entre l'étang de Vallière et la confluence avec la Viosne ont été traités sur une période de 3 semaines manuellement. En effet, aucun engin mécanique n'a été utilisé. L'objectif de ce chantier était de préserver l'aspect sauvage et forestier du cours d'eau, tout en favorisant son écoulement. Des embâcles ont donc été retirés, et des abattages ont permis de prévenir la chute d'arbres dans le cours d'eau.





Travaux d'entretien de la Coulevre à Santeuil

En préparation de chantier, une visite d'état des lieux a été organisée en présence des agents et technicien, du Président, et des délégués de Santeuil, pour identifier en concertation les enjeux et objectifs des travaux.

De la même manière, une visite de réception de chantier a été effectuée, réunissant également les délégués de Santeuil, le personnel du SIAVV, Madame le maire de Santeuil et les riverains des parcelles entretenues.

Une vidéo réalisée par le technicien a été publiée pour présenter le chantier d'entretien de la Coulevre.

Elle est visible à cette adresse web : <https://www.youtube.com/watch?v=YSmgQztPsDM>

La tranche de **travaux d'entretien de 2016** s'est intéressée à la partie amont de la vallée, de Chars à Santeuil. Elles consistaient principalement à retirer les embâcles représentant une menace, et à réaliser des travaux d'égavage et d'abattage préventifs sur les berges des cours d'eau. Cependant, comme précisé précédemment, d'autres secteurs jugés prioritaires ont été traités lorsque des risques trop élevés de verses d'arbres menaçant des habitations, ou l'écoulement étaient constatés.

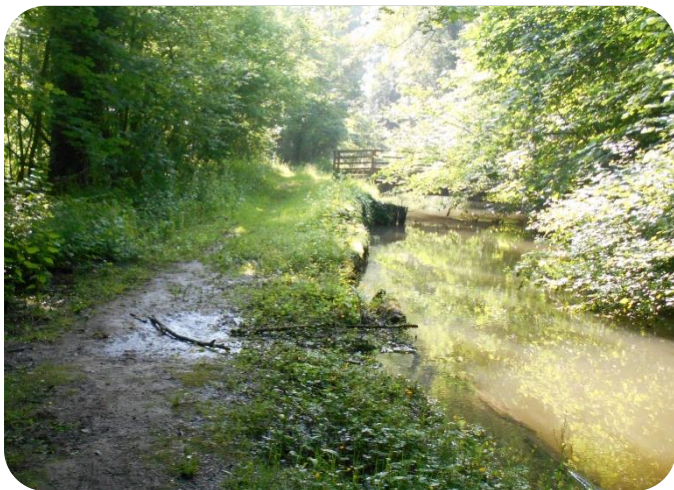


Retrait d'embâcles à Santeuil / Avant



Après

Réparation berges Boissy / lutte contre les inondations



Berges effondrées



Berges colmatées

L'épisode exceptionnel de précipitations du 31 mai 2016 a fait sortir la Viosne de son lit sur beaucoup de secteurs de la vallée. Ces débordements ont engendré des inondations sur les secteurs perchés dans quelques habitations à Boissy l'Aillier (rue Victor Hugo), et ont affaibli les berges. En conséquence, les habitations sont encore plus exposées aux inondations. Il a donc été décidé de restaurer un cordon de substrat sur les zones les plus critiques afin de limiter les risques de surverses dans la zone d'habitation. Ce genre d'opération incombe en théorie au propriétaire du droit d'eau (moulin de Boissy) d'entretenir son bief perché (colmatage) dans le cadre de l'entretien des ouvrages liés au moulin.

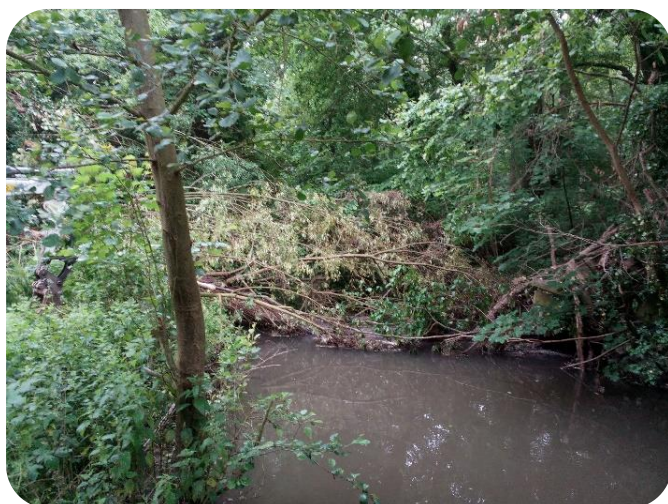
❖ **Quelques retraits d'embâcles remarquables :**

Certaines verses d'arbres peuvent présenter une menace pour l'écoulement de la Viosne et augmenter le risque d'inondations dans les zones urbanisées.

Sur le tronçon entre le moulin de Courcelles s/ Viosne et celui de Boissy l'Aillerie, la rivière est perchée. Les habitations positionnées dans le thalweg (marais de Boissy-Montgeroult) sont régulièrement atteintes par les inondations lors d'épisodes pluvieux exceptionnels, ou lorsque des bouchons provoquent des surverses de la Viosne.

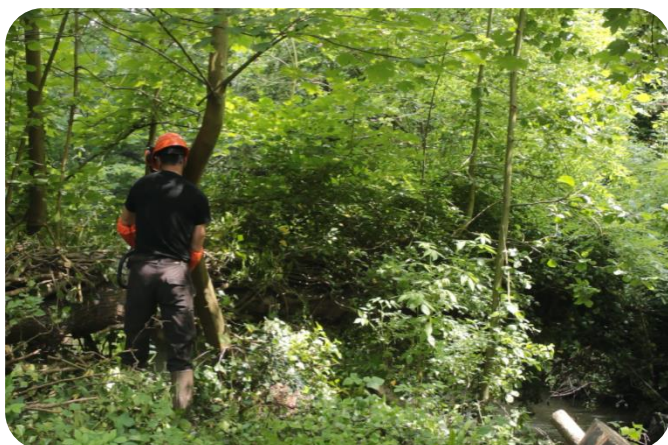


- 4 peupliers se sont dessouchés en l'espace de quelques jours sur le même secteur, entre Courcelles sur Viosne et Boissy l'Aillerie. Il a fallu 2 jours de travail et la location d'une mini pelle (3.5T) pour le retrait de ces embâcles



- Embâcles à Courcelles / Montgeroult en amont de l'étang des Aunes (1/2 journée de mini pelle).

- Retrait de 2 embâcles à Pontoise, au lieu-dit « la Source » en amont du bassin des pâtis (1j mini pelle).



La tranche de **travaux d'entretien de 2017** s'est intéressée à la partie médiane de la vallée, d'Us à Boissy à l'Aillerie. Elles ont consisté principalement à retirer les embâcles représentant une menace, et à réaliser des travaux d'élagage et d'abattage préventifs sur les berges des cours d'eau. Cependant, comme précisé précédemment, d'autres secteurs jugés prioritaires ont été traités lorsque des risques trop élevés de verses d'arbres menaçant des habitations ou l'écoulement, étaient constatés. Des abattages ont été réalisés sur des sujets non adaptés aux berges (Saule pleureur, Erable negundo).



Abattage préventif de 2 saules pleureurs mort sur pieds présentant un risque de verse dans le lit de la rivière

❖ Quelques retraits d'embâcles remarquables :



La tranche de **travaux d'entretien de 2018** s'est intéressée à la partie aval de la vallée, de Boissy l'Aillierie aux zones urbaines d'Osny et de Pontoise. Elles ont consisté principalement à retirer des déchets créant des bouchons sous les ouvrages, les embâcles représentant une menace, et à réaliser des travaux d'élagage et d'abattage préventifs sur les berges des cours d'eau. Cependant, comme précisé précédemment, d'autres secteurs jugés prioritaires ont été traités lorsque des risques trop élevés de verses d'arbres menaçant des habitations ou l'écoulement, étaient constatés.

❖ Quelques embâcles remarquables



1.2.4 Animation et sensibilisation

Actions de sensibilisation à l'environnement :

La sensibilisation aux milieux aquatiques passe par différentes opérations qui sont complémentaires avec les rencontres régulières des différents riverains et usagers des cours d'eau :

- les plaquettes des bonnes pratiques sont distribuées par les agents aux riverains qui s'interrogent à propos des méthodes de gestion du tronçon qui passe dans leur propriété, et sur le cadre réglementaire des interventions sur les cours d'eau ;



- **En 2015**, un domaine de site internet (www.viosne.fr) a été commandé. Il est opérationnel depuis **2016** et permet d'augmenter la visibilité du SIAVV en rapportant régulièrement les actualités, travaux en cours ou à venir auprès des riverains, élus et partenaires. Les comptes rendus des conseils syndicaux et délibérations y sont également affichés. Une rubrique rappelle aussi la réglementation, les droits et devoirs des riverains de cours d'eau en matière de gestion des embâcles, entretien des berges etc ; Depuis 2016, le site internet est régulièrement alimenté par le technicien.

- un stagiaire en terminale Gestion des Milieux Naturels et de la Faune (GMNF) du lycée de la Baie de Somme d'Abbeville a été accueilli au SIAVV durant 2 semaines en **2015** et 5 semaines en **2016**. Il a travaillé sur la thématique de la ripisylve et les travaux d'entretien qui y sont liés.
- Un autre stagiaire a été accueilli au sein de la structure une première fois durant son année de première Gestion des Milieux Naturels et de la Faune (GMNF) en Février 2018 et une seconde fois durant son année de Terminale en Novembre de la même année. Il a travaillé sur l'identification et la caractérisation des foyers de développement de la renouée du Japon sur le BV de la Viosne et sur la mise en place d'un chantier de confortement de berge via le génie végétal.
- A chaque fin de chantier, une visite de réception est organisée en présence des élus et des riverains concernées par les parcelles des travaux.



Réunion de réception de chantier des travaux d'entretien de la Couleuvre à Santeuil

Gestion courante au sein de la structure d'accueil

Dès son arrivée **en 2015**, le technicien s'est occupé de l'installation de son matériel informatique et des logiciels utiles à son poste (Word, Excel, Powerpoint, Qgis). Il s'est également chargé de mettre en réseau l'ensemble des ordinateurs du syndicat pour faciliter le partage d'informations en interne.

La commande de consommables pour la structure et la souscription à un forfait mobile ont également mobilisé quelques demi-journées de la cellule technique.

La création de la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018, avec la mise en place de la loi MAPTAM, a engendré de nombreuses discussions et réflexions à l'échelle du bassin versant, tant avec les partenaires financiers, techniques, services de l'état qu'avec les intercommunalités concernées et les syndicats de rivière voisins. De ces différents échanges est ressortie une note technique résumant la proposition de restructuration du SIAVV. Cette note a été transmise à la Préfecture et aux acteurs du territoire **en 2016**.

En 2017, de nombreuses réunions de concertations ont été effectuées en présence des représentants d'intercommunalités concernées par la GEMAPI à l'échelle du bassin de la Viosne. De ces discussions est ressortie l'idée de fusion des syndicats du Sausseron et de la Viosne. Une consultation des entreprises a été lancée pour mener une étude de gouvernance et accompagner les intercos dans la création du syndicat mixte.

2017 a été marqué par le lancement en Décembre d'une étude technique, juridique, financière et de gouvernance sur les bassins versants de la Viosne et du Sausseron. Le but de cette étude étant de réunir toute les parties prenantes de ces deux bassins versants afin de définir le scénario de restructuration convenant à chacun. Cette étude conduite par le cabinet d'avocat Landot et ses associés a fait l'objet de 3 comités de pilotages et d'un comité technique visant à définir un scénario de restructuration et de valider la gouvernance et la clef de répartition financière.

2018 a été marqué par la tenue de deux COPIL et du COTECH.

La situation fin 2018 est la suivante :

Extension du SIAVV à la tête de BV de la Viosne via l'inclusion de deux intercommunalités (Vexin Thelle et les Sablons). Les 4 intercommunalités ont transmis la compétence GEMA au SIAVV.

Aujourd'hui les intercommunalités votent la modification des statuts et l'adhésion au Syndicat.

La nouvelle structure devrait voir le jour premier trimestre 2019.

Formation des agents

En 2015, le technicien et un des agents du SIAVV se sont rendus à une journée de formations de restauration de cours d'eau organisée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie en partenariat avec le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre à Verrières le Buisson. L'équipe technique s'est également déplacée sur des bassins voisins comparables à celui de la Viosne afin de comparer les pratiques de gestion. Cet échange d'expérience a été effectué avec l'équipe technique du Syndicat de la vallée de la Brèche (60).



En 2016, Le chargé de mission et l'agent du SIAVV se sont rendus à 2 journées de forums rivière organisées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. L'équipe technique s'est également déplacée sur des bassins voisins comparables à celui de la Viosne afin de comparer les pratiques de gestion. Cet échange d'expérience a été effectué avec l'équipe technique du Syndicat de la vallée de la Brèche (60), vallée de la Vesgre (78), vallée de Lysieux (95).

En 2017, les agents du SIAVV se sont rendus à 2 journées de forums rivière organisées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. L'équipe technique s'est également déplacée sur des bassins voisins comparables à celui de la Viosne afin de comparer les pratiques de gestion. Cet échange d'expérience a été effectué avec l'équipe technique du Syndicat de la vallée de la Brèche (60) et du Syndicat de la vallée du Sausseron.

En 2018 les agents se sont rendus à deux forums de l'Agence de l'Eau Seine Normandie notamment à celui dédié à la présentation du 11^{ème} programme.

1.2.5. Suivi et surveillance de la rivière

Suivi de la qualité de la rivière

Dans le cadre du partenariat entre le SIARP (Syndicat intercommunal de la région de Pontoise) et l'UPMC (Université Pierre et Marie Curie), grâce auquel des données physico-chimiques et hydrobiologiques sont recueillies par des étudiants sur la Viosne, les résultats de 3 dernières années de campagne de prélèvement ont été présentés par le SIARP. Le partenariat a été élargi en intégrant le SIAVV afin de mettre en place un suivi adapté des actions du SIARP et du SIAVV. Ainsi, en fonction des programmes d'opérations du SIARP et du SIAVV, les analyses s'effectueront :

- Sur des secteurs avant travaux ;

et

- Sur un secteur après-travaux pour suivre l'évolution de la qualité.

Par conséquent, ce partenariat apparaîtra comme un outil d'évaluation pertinent des actions du SIARP et SIAVV.

En 2018 le SIAVV a rejoint le partenariat, aujourd'hui des discussions sont en cours afin d'étendre le réseau de mesure aux travaux en cours et à venir

1.3 Perspectives pour 2019

L'animation et le pilotage du marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration de 4 sites sur la vallée et la mise en place de la nouvelle structure dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI rythmeront l'activité de la cellule pour l'année 2019.

1 – Elaboration, suivi et mise à jour du PPRE

- Ajustement programme pluri-annuel de renaturation (reméandrage, recharge granulo, arasement seuil rustique) sur le bassin de la Viosne
- Formalisation de conventions préalables aux lancements de travaux ;

2 – Gestion des travaux de restauration et de continuité écologique du PPRE

- Suivi de l'instruction des dossiers règlementaires pour l'effacement du bassin d'Osny et lancement de la phase travaux en Septembre 2019
- Tenue de 2 COPIL de restitution des AVP pour les projets de Noisement et Brignancourt et affermissement de la tranche conditionnelle en fonction de la décision du COPIL.

Ces trois projets relèvent du rétablissement de la continuité écologique (donc deux sur des tronçons classés liste 2, Noisement et Brignancourt)

- Relance des discussions sur le projet de renaturation des berges de la Viosne au parc des lavandières à Pontoise.
- Copil de restitution de l'état des lieux et diagnostic de l'étude de restauration de CE au moulin de Santeuil

- Poursuite de l'étude de faisabilité (COPIL état des lieux et diagnostic courant Février)
- Elaboration des pièces administratives nécessaires au lancement du marché de restauration de 5 tronçons de Viosne (Sélection du BE ; lancement de l'étude ; lancement de la phase administrative et début des travaux sur au moins 2 sites (en régie)
- Mise à jour du PPRE sur le nouveau territoire du SIAVV

3- Gestion des travaux d'entretien du PPRE

- Poursuite de la programmation pluriannuelle des travaux d'entretien en régie ;
- Extension de DIG sur le nouveau territoire.
- Sensibilisation à l'évolution des pratiques « d'entretien » pour réduire les anciennes habitudes (coupe rase, fauche) ;

4- Suivi et surveillance de la rivière

- Surveillance du réseau hydrographique, suivi des données qualité des cours d'eau ;
- Mise en place d'un suivi hydromorphologique et hydraulique (faciès d'écoulement, vitesse d'écoulement, débits) sur plusieurs points de la vallée ;
- Suivi de l'hydrophyte *Ranunculus penicillatus* ;
- Suivi de la Renouée du Japon ;

5- Missions communes aux animations milieux aquatiques

- Lancement d'une réunion supplémentaire dans le cadre de la mise en place de la GEMA. Les acteurs locaux ne s'entendant pas sur la clé de répartition financière et sur le contenu des statuts. Mise en place de la structure suite à cette réunion.
- Extension de le DIG entretien au nouveau territoire du SIAVV. L'extension de cette DIG sera l'occasion d'y inclure des travaux de retrait de petits obstacles à la continuité écologique en régie.
- Discussions avec l'AESN afin de fixer les modalités du partenariat entre nos deux structures.
- Mise en place du contrat
- Encadrement du garde rivière et gestion du planning
- Conventions avec les partenaires
- Gestion des interventions auprès des riverains
- Gestion des stagiaires
- Intervention de la cellule technique auprès des riverains, scolaires, agents communaux...

Le calendrier correspondant à ces missions figure dans les annexes du rapport

2- Enjeux et programme de restauration

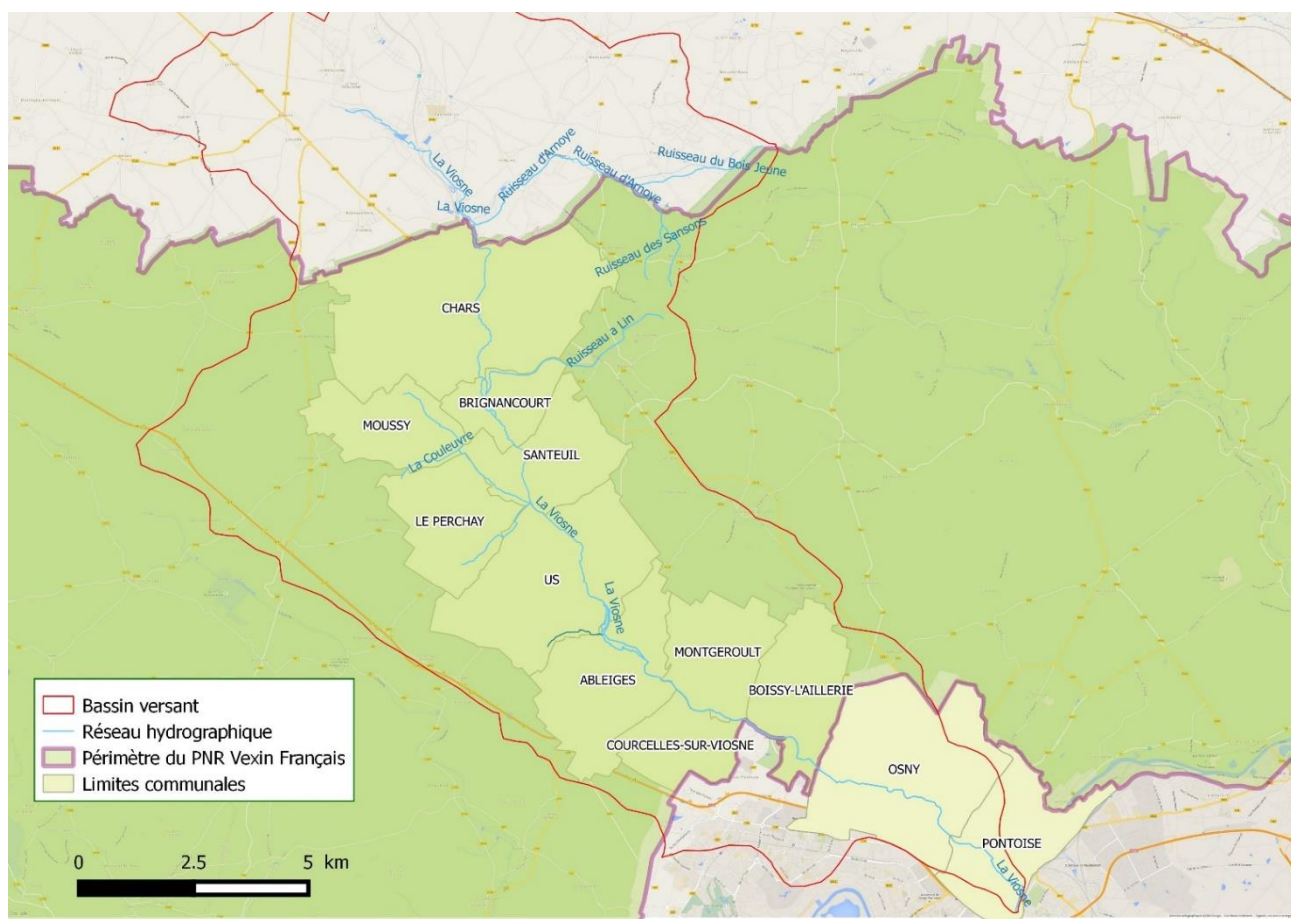
2.1 Vers l'atteinte du Bon Etat

3.1.1 Fonctionnement de la Viosne : Etat des lieux

Le bassin versant de la Viosne est situé à cheval entre les départements de l'Oise et du Val d'Oise, en rive droite de l'Oise. En effet, la Viosne prend sa source dans l'Oise dans les communes de Lierville et de Lavilletterte et traverse ensuite 12 communes dans le Val d'Oise :

- Chars ;
- Brignancourt ;
- Moussy ;
- Le Perchay ;
- Santeuil ;
- Us ;
- Ableiges ;
- Montgeroult ;
- Courcelles ;
- Boissy l'Aillerie ;
- Osny ;
- Pontoise.

Le bassin versant de la Viosne est inclus dans le Parc Naturel Régional du Vexin Français excepté sur sa partie urbaine (Osny et Pontoise).



Situation du bassin versant de la Viosne (source SIAVV)

La Viosne coule de façon pratiquement rectiligne dans une direction Nord-Ouest / Sud-Est avec une faible pente. Alimentée par quatre sources principales, elle possède six affluents qui débitent peu, les plus importants sont le ruisseau d'Arnoye et le ru de la Couleuvre.

Le linéaire total de la Viosne et ses affluents est d'environ **70 Km** : la Viosne (58,8 km), le ru d'Arnoye (7,1 km), le ruisseau de la Couleuvre (3,5 km), le ru de Moussy (1,9 km), le ru de la Vallée

aux Moines (1,4 km), le ruisseau à Lin (1,2 km), et le ru des cribleurs (1.5 km), le ru du Panama (2,4 km).

Le secteur d'étude s'inscrit au sein de la masse d'eau FRHR229 qui correspond à « **La Viosne de sa source au confluent de l'Oise (exclu)** ». Deux petites masses d'eau y sont associées :

- « Le ruisseau d'Arnoye » (FRHR229-H2282000)
- « Le ruisseau de la Coulevre » (FRHR229-H2286000).

La Viosne est un cours d'eau dont le fonctionnement naturel est fortement modifié par les activités humaines. Ces modifications ont été importantes au cours des 5 derniers siècles et croissantes au cours de cette période.

Le premier paramètre, la qualité de l'eau, a atteint des niveaux de qualité les plus faibles à la fin du 20^e siècle. Celle-ci a une tendance à l'amélioration grâce aux importants efforts réalisés dans l'assainissement, ainsi qu'aux normes appliquées à l'industrie, associé à la désindustrialisation de notre territoire. Les pollutions d'origines agricoles sont encore présentes du fait des temps de transfert dans les sous-sols.

Sur le paramètre quantitatif, le bassin est relativement épargné des événements d'inondations du fait du fonctionnement hydrogéologique local. Des crues dues à des exhaussements de nappe, lors des années particulièrement arrosées, sont possibles mais liées qu'indirectement aux cours d'eau.

Le cours d'eau doit assurer aujourd'hui, en plus de ces fonctions naturelles, l'épuration des polluants résiduels d'origine humaine, l'écoulement des eaux de surface urbanisées, et les différents usages directs (adduction d'eau potable, industrielle ou agricole, cadre de vie, loisirs).

Les aspects fonctionnels et biologiques de la Viosne s'expliquent principalement par son état morphologique.

Le lit de la Viosne a été déplacé et linéarisé dans différents objectifs au fil des siècles : utilisation de la force hydraulique au profit des moulins, drainage des marais, urbanisation et construction de réseaux de transport, implantation de la voie ferrée dans le fond de vallée et enfin utilisation des moyens mécaniques modernes pour entretenir la rivière (curage, élargissement, rectification de la rivière).

La conséquence de ces aménagements est la perte de toute dynamique du cours d'eau, dynamique pourtant indispensable pour abriter une diversité de milieux nécessaires à la vie biologique, à l'autoépuration et à la régulation des à-coups hydrauliques.

La principale composante de cette dynamique est le transport naturel des sédiments par charriage. Ce transport est fonction des débits, de la pente, et de la disponibilité des matériaux. Il est très amoindri par les retenus des seuils, moulins, par l'extraction des matériaux grossiers lors des curages et par l'endiguement/artificialisation des berges.

Aujourd'hui la Viosne a été modifiée sur la quasi intégralité de son linéaire, conduisant souvent à :

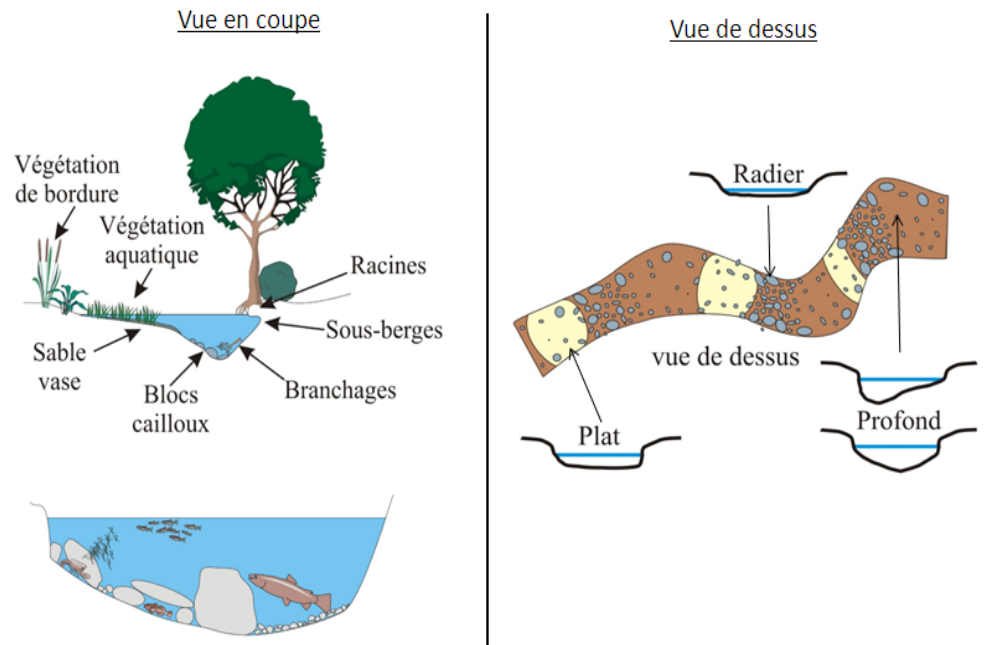
- des profils en long et en travers homogènes, présentant très peu d'habitats des sur-largeurs importantes, de l'ordre du double du nécessaire ;
- un lit profond, déconnecté du lit majeur

- l'absence de pente (effet de la retenue des moulins)
- un fond colmaté avec des épaisseurs de dépôts de vase parfois très importantes
- un réchauffement et une eutrophisation de l'eau dus aux écoulements ralentis.

Ces éléments ont pour conséquence de ne pas permettre au cours d'eau d'assurer ses nombreuses fonctions naturelles.

La biologie étant l'élément intégrateur de tous les paramètres du cours d'eau, l'étude des organismes aquatiques est désormais utilisée pour qualifier l'état du milieu.

Le bon état : une rivière diversifiée

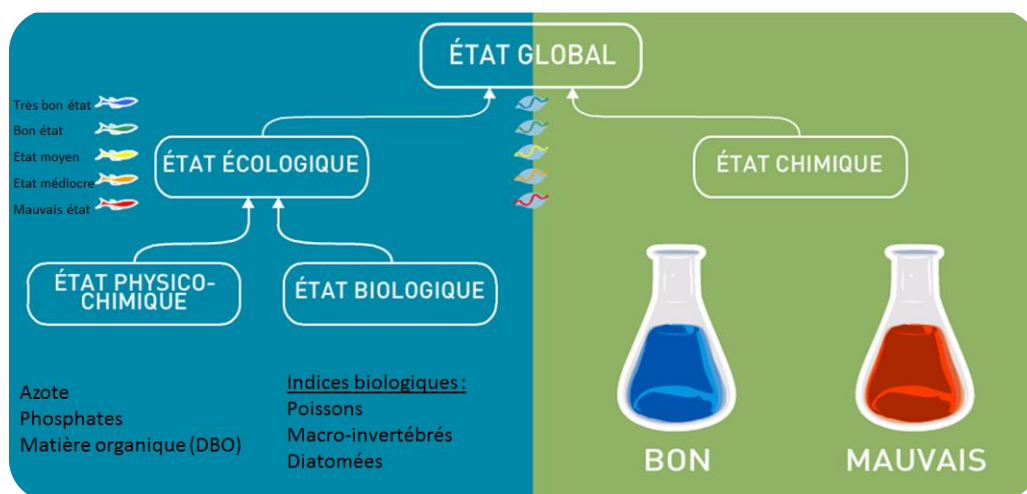


2.2.2 Réglementation

La Loi sur l'eau de 1992 vise la préservation des écosystèmes aquatiques et la restauration de la qualité de l'eau, elle est complétée par la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, déclinaison en droit français des objectifs de la Directives européennes Cadre sur l'Eau (DCE).

Parue en l'an 2000, la DCE fixe des objectifs ambitieux pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles et souterraines. L'objectif est d'atteindre un bon état général de l'ensemble des cours d'eau européens, sur les aspects chimiques, physico-chimiques et hydromorphologiques.

Des obligations de résultat pour 2015 ont été fixées puis reportés à 2021 selon les masses d'eau, en qualifiant la qualité des milieux notamment par la biologie et l'étude de cohortes d'espèces bio-indicatrices.



Paramètres étudiés afin de définir l'état qualitatif des cours d'eau

Le classement de la Viosne en « Liste 2 » des sources jusqu'à Santeuil fin 2012 oblige à rétablir les continuités sédimentaires et piscicoles dans un délai de 5 ans. L'échéance étant atteinte (fin 2017), le report des objectifs sera probablement repoussé.

3- Opérations réalisées et état des lieux des cours d'eau

Le présent chapitre synthétise les problématiques de chaque secteur de cours d'eau sous la compétence du SIAVV.



3.1 La Viosne

4.1.1 Chars

Principaux enjeux

Le lit mineur de la Viosne est majoritairement rectiligne et uniforme dans sa traversée de la commune de Chars. On retrouve sur cette section différents types de protections de berges : planches en bois et maçonnerie. Le pont du Clochard demeure problématique pour l'écoulement de la Viosne. La section en aval souffre d'une surlargeur et d'un fort envasement dus aux curages répétés sur cette zone. Ces dysfonctionnements sont amplifiés par le frein d'écoulement causé par l'affaissement progressif du pont. Une réunion sur place avec la mairie de Chars et les services de l'état a permis d'initier un projet de remplacement de l'ouvrage. Cette opération doit faire l'objet d'un marché public **fin 2018**

La Viosne suit son cours en longeant la voie ferrée derrière l'ancienne gare de marchandises. Sur ce tronçon, les berges en rive gauche souffrent d'un déficit de végétation causant les affaissements de berges observés.



Pont du Clochard

La continuité écologique est entravée par le passage busé de la Viosne sous la voie ferrée.

En sortie de buse, la Viosne traverse le Moulin de Chars, passe dans des jardins communaux où les berges sont également excessivement entretenues.

La traversée de la Viosne dans le bois de Noisement présente des caractéristiques naturelles intéressantes (sinuosités, formations de banquettes en cours de végétalisation, écoulement). On retrouve cependant, la problématique récurrente sur la vallée de la Viosne, l'absence de végétation sur une des rives.

En effet, l'entretien drastique des berges (tontes jusque la lame d'eau) fragilise la stabilité des berges en les exposant davantage à l'érosion mécanique de l'écoulement de la rivière. En effet, une des fonctions de la ripisylve est de limiter cette érosion grâce aux systèmes racinaires maintenant le substrat. Il en découle alors des affouillements de berges qui, progressivement, élargissent le lit du cours d'eau.

La restauration de l'hydromorphologie de la Viosne sur ce tronçon a été incluse dans un projet global de restauration de l'hydromorphologie et doit faire l'objet d'un marché public **courant 2019**.



Berges affaissées



La Viosne dans le Bois de Noisement

Opérations réalisées en 2015

Le pont du Clochard fait l'objet de visites fréquentes de la part de l'équipe technique du SIAVV. Son tirant d'air nul retient les déchets flottants et peut contribuer à rehausser le niveau d'eau. Les agents du SIAVV s'y rendent alors pour désengorger et tenter de favoriser le bon écoulement de la Viosne.

Des embâcles de différentes natures ont été sortis du lit de la Viosne en aval du Clochard et dans le Bois de Noisement.



Opérations réalisées en 2016

Pont du Clos de Chars

La restauration des berges en rive droite a été évoquée avec le délégué de Chars au SIAVV sur cette section. Cette intervention aurait pour but de réduire les dysfonctionnements observés sur cette section (surlargeur, envasement, berges hautes et abruptes). L'idée est alors de resserrer le lit mineur de la Viosne, en re-talutant en pente douce les merlons de curage, pour redonner une dynamique au cours d'eau en termes d'écoulement et de transport solide. Des sinuosités pourront être créées lors des travaux de réduction de lit mineur, ainsi qu'une plantation d'essences arbustives et arborescentes. Ces travaux de restauration vont faire l'objet en 2017 d'un dossier Loi sur L'eau, pour une mise en œuvre à la fin de l'été 2017.

Opérations réalisées en 2018

Pont du Clos de Chars

Le pont du Clochard fait l'objet d'une visite de la part de l'équipe technique du SIAVV, des services de l'état et de la mairie de Chars. L'ordre du jour étant de reprendre les discussions autour du remplacement de ce pont par une passerelle piétonne en bois. Le remplacement de l'ouvrage doit faire l'objet d'un projet en 2019

La restauration du bras aval de la Viosne a aussi été envisagée mais ce projet fera l'objet d'un second marché public car couplé à d'autres projets similaires afin de constituer un seul et même dossier d'autorisation environnementale.

Opérations à réaliser en 2019

Arasement du pont du clos de chars et remplacement par une passerelle piétonne.
Lancement du projet de renaturation de la Viosne en aval du pont

Travaux d'entretien à Chars

Des embâcles de différentes natures ont été sortis du lit de la Viosne en aval du Clochard et dans le Bois de Noisement.

500m linéaires ont fait l'objet de travaux d'entretien (élagage, abattage préventifs, retrait d'embâcles).



Avant



Après

Cette intervention a consisté à effectuer des puits de lumière en abattant certains sujets et en élaguant les branches basses. Ces abattages permettent également de diversifier les classes d'âges en conservant certains sujets ; anciennement ce secteur était rasé complètement tous les 4/5 ans environ, ce qui limitait le développement de classes d'âge différents.

Une des autres problématiques observées sur ce secteur est l'érosion de la berge en rive gauche due à l'absence de végétation amplifiée par le piétinement excessif des riverains et promeneurs canins. Dans ce cadre, en concertation avec les élus de Chars, il a été décidé d'utiliser les produits des abatages afin de matérialiser pour les services techniques de Chars la zone où la végétation doit être préservée. D'autres produits d'abattage ont été utilisés pour l'implantation de 2 épis déflecteurs permettant de réduire l'érosion de la berge en rive gauche.

Un panneau d'information élaboré conjointement avec la mairie de Chars a été posé au début du cheminement résumant les interventions et leurs objectifs.



Opérations réalisées en 2017

Sur ce même tronçon, 50m de berges ont été désartificialisé en retirant les palplanches en bois, installées il y a quelques décennies pour consolider les berges. Cette opération vise à rétablir une continuité écologique latérale, notamment l'écotone milieu aquatique/ berges.

Comme indiqué plus haut, il est prévu de proposer une opération de renaturation au clos de Chars, sur 100m linéaires. Cette intervention fera l'objet de concertation avec les services de l'état (Agence Française pour la biodiversité, DDT95) en vue d'élaborer un dossier loi sur l'Eau.

Opération réalisée en 2018,

Un saule pleureur d'une taille conséquente c'est couché dans le lit de la rivière (en amont du pont du clos de Chars). L'équipe technique est intervenue sur deux journées consécutives à l'aide d'une pelle de 6 tonnes.



Saule couché dans le lit de la rivière

Un peuplier couché dans le lit de la Viosne a fait l'objet d'une intervention sur la Viosne en aval du pont du clos de Chars.



Peuplier couché dans le lit de la Viosne

Le garde rivière du syndicat intervient régulièrement sur le pont du clos de chars afin de le libérer de ses embâcles

3.1.2 Brignancourt

Principaux enjeux

Le tronçon de la Viosne à Brignancourt débute avec le moulin de Noisement, réel obstacle à la continuité écologique. Ce site fait d'ailleurs partis des projets concernés par l'étude de maitrise d'œuvre qui doit être lancé durant l'année 2016.

A 1000 mètres en aval, se trouve le seuil de Brignancourt composé de plusieurs chutes totalisant une hauteur cumulée de 2m. Cet obstacle à la continuité fait également parti des projets prioritaires pour l'étude de maitrise d'œuvre prévue en 2016.



Chute du moulin de Noisement

Opérations réalisées en 2015

La propriétaire du moulin de Noisement a été rencontrée plusieurs fois pour aborder la problématique de sa bâtisse représentant un obstacle à la continuité et des obligations

réglementaires qui lui incombent. En effet, sur cette section, la Viosne est classé en liste 2. En théorie, le rétablissement de la continuité doit être effectué pour 2017. Les possibilités de subventions par l'Agence de l'eau à hauteur de 100% lui ont été transmises.

Outre ces rendez-vous, la Viosne dans sa traversée de Brignancourt n'a pas fait l'objet d'interventions particulières.

Opérations réalisées en 2016

La propriétaire du moulin de Noisement a été rencontrée plusieurs fois pour aborder la problématique de sa bâtisse représentant un obstacle à la continuité et des obligations réglementaires qui lui incombent. En effet, sur cette section, la Viosne est classé en liste 2. En théorie, le rétablissement de la continuité doit être effectué pour 2018. Les possibilités de subventions par l'Agence de l'eau à hauteur de 100% lui ont été transmises.

Outre ces rendez-vous, la Viosne dans sa traversée de Brignancourt n'a pas fait l'objet d'interventions particulières.

Opérations prévues en 2017

L'étude de maîtrise d'œuvre s'est intéressée en 2017 au rétablissement de la continuité au moulin de Noisement et au seuil de Brignancourt. Des réunions de concertation, de comité de pilotage rythmeront la phase d'étude faisabilité de la prestation de maîtrise d'œuvre.

Opérations prévues en 2018

L'étude de maîtrise d'œuvre s'est intéressée en 2018 à la poursuite du marché de restauration des 4 sites notamment à travers l'étude des avant-projets sur ces sites. Une visite du site avec le cabinet de géomètre durant l'été a permis de bien définir les points de mesure pour les levés topographiques. Cependant la densité de végétation importante durant l'été n'a pas permis de réaliser ces mesures. Elles seront réalisées fin 2018 début 2019 afin que le bureau d'étude puisse finaliser l'avant-projet.

Un passage régulier du garde rivière permet de s'assurer du bon état de santé de la rivière et de prévenir du risque inondation en période hivernale via le retrait d'embâcles réguliers.

3.1.3 Santeuil

Principaux enjeux

La majeure partie du tronçon de la Viosne à Santeuil est en situation perchée à cause de l'ancien moulin de Santeuil. Des fuites du lit perché sont observables, elles ruissellent à faibles débits et se jettent dans le Ru de la Fontaine St Pierre.



Fuite de la Viosne malgré les ouvrages artificiels de protection de berges

Le cours de la Viosne se poursuit de manière rectiligne ensuite le long de la voie ferrée jusqu'à Dampont. C'est probablement l'implantation de la voie SNCF qui a conduit à recalibrer et inéariser la Viosne sur cette section.

Opérations réalisées en 2015

Des embâcles ont été extraits sur le tronçon en aval du pont de la D51, entre Santeuil et Dampont. Par ailleurs, des rejets suspects ont été constatés en amont de l'ancien moulin de Santeuil. Les services de police de l'eau ont été contactés à ce sujet.



Rejet louche d'une habitation



Mousse issue du rejet

Opérations réalisées en 2016

L'entretien de la Viosne sur cette section a été fait en 2016. Des élagages et abattages sélectifs ont été entrepris sur les secteurs les plus encombrés ou nécessitant une éclaircie.

Opérations réalisées en 2018

Les rejets identifiés en 2016 ont été constaté en fois de plus en 2018, le syndicat a prévenu la DDT 95 qui a pris contact avec le propriétaire concerné.

Une étude de faisabilité a été lancée en Novembre 2018 sur le bief du moulin en vue de rétablir la continuité écologique rompue par la présence de l'ancien moulin. Pour ce faire un marché public a été passé avec le bureau d'étude CE3E.

Les fréquentes visites sur site du Syndicat et du bureau d'étude ont contraint le syndicat à créer un accès durant la période estival le long des berges du bief.

Opérations à réaliser en 2019

Lancement du projet de renaturation de la Viosne sur le secteur de Dampont.

3.1.4 Us

Principaux enjeux

Le cours d'eau est rectiligne et avec un écoulement peu dynamique sur la quasi-totalité du linéaire du tronçon. De nombreux confortements de berges sont présents (rustiques ou maçonnés). Le cours d'eau longe la voie sncf sur une bonne moitié du linéaire de la Viosne dans sa traversée d'Us, quelques zones d'érosion sont visibles au niveau des remblais SNCF (rive gauche – Clos Crottin). Le moulin du Clos Crottin constitue un obstacle majeur à la continuité écologique avec la présence d'une vanne de roue et d'un déversoir (chute de 2m).

Opérations réalisées en 2015

Outre la surveillance et le retrait régulier de petits embâcles, aucune intervention d'ampleur n'a été réalisée sur ce secteur.

Opérations réalisées en 2016

Des contacts avec l'entreprise St Gobain doivent permettre d'engager une discussion quant aux impacts de leur barrage et à la mise en conformité réglementaire des ouvrages.

Opérations réalisées en 2018

Six peupliers se sont couchés au même endroit sur la Viosne. Le syndicat est intervenu afin de les sortir de l'eau. La sur largeur du lit de la Viosne à cet endroit a été quelque peu atténuée via l'accolement des 6 troncs de peuplier le long des berges.



Opérations prévues en 2019

Arasement du pont du chemin noir qui présentait des signes d'affaissement et nuisait au bon écoulement de l'eau.



3.1.5 Ableiges

Principaux enjeux

Comme sur beaucoup de secteurs de la vallée de la Viosne, la traversée de la Viosne dans Ableiges est marquée un déficit significatif de ripisylve.

Trois ponts SNCF sous lesquels la Viosne passe sont présents à Ableiges : à Bouard, au passage à niveau et en amont du golf. Entre ces 2 premiers radiers, le lit de la Viosne, trop large, est fortement encaissé. En effet, les berges sont hautes et abruptes. La Viosne longe également le golf d'Ableiges. Le tracé de la rivière semble plus naturel sur cette section, quelques méandres et sinuosités sont observables.

Le ru pavé, bras secondaire de la Viosne, traverse également Ableiges en situation perchée. Il alimente le moulin du ru pavé.

Opérations réalisées en 2015

Des embâcles ont été retirés à Bouard ainsi qu'un petit barrage sauvage faisant obstacle à la continuité sous le pont SNCF à Ableiges.



Barrage sauvage à Ableiges

Opérations réalisées en 2016

Des travaux de restauration de berges en régie ont été réalisés sur le parcours entre les 2 premiers ponts SNCF. Les travaux ont concerné 115 ml de Viosne, sur les 2 berges. La berge en rive gauche est propriété de la commune d'Ableiges, tandis que la rive droite est sur du foncier privé. Une convention tripartite a été formalisée entre le SIAVV, la commune d'Ableiges et le propriétaire privé.

Cette opération est détaillée plus haut ([# réalisation de travaux de restauration en régie](#))

Opérations réalisées en 2018

De nombreuses interventions ont eu lieu sur la commune d'Ableige. L'absence de végétation en berge et la forte dégradation de ces dernières provoquent de nombreuses verses d'arbres dans la Viosne particulièrement durant la saison hivernale. Ces verses concernent en grande majorité des essences inadaptées aux milieux aquatiques (peupliers, saule pleureur...). A l'heure d'aujourd'hui la partie aval du tronçon restauré fait doit faire l'objet d'une étude de faisabilité afin d'y réaliser des travaux de restauration de l'hydromorphologie.

Le tronçon aval d'Ableiges (au niveau du Golfe) a fait l'objet d'une fauche en début de saison estivale afin de garantir un accès aux promeneurs et pêcheurs.

Retrait de deux saules de taille importante ayant versé dans la rivière. Les troncs ont donc été calés le long de la berge sur un secteur qui présentait un surlageur conséquente.



Avant travaux

Après travaux

Opérations à réaliser en 2019

Poursuite du chantier de renaturation entrepris en 2016 (groupé dans le projet global de renaturation des 5 sites)

3.1.6 Montgeroult, Courcelles s/ Viosne, Boissy l'Aillerie

Principaux enjeux

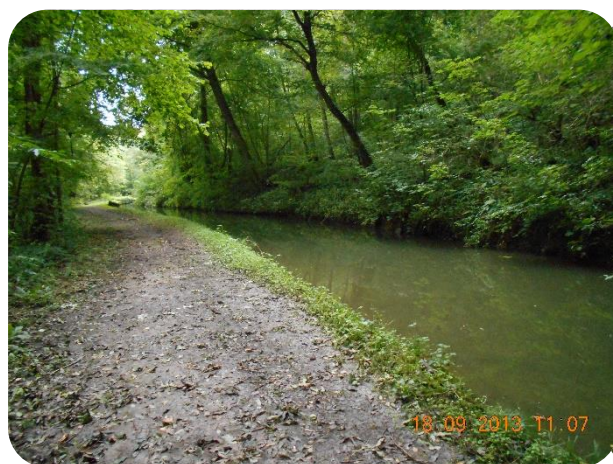
Dans sa traversée des communes de Montgeroult, Courcelles et Boissy, la Viosne est en situation perchée à cause de plusieurs ouvrages de type seuil. D'abord, on trouve un complexe d'ouvrages hydrauliques liés à l'alimentation de l'étang des Aunes, et ses bras de décharge. La Viosne court à flanc de coteau sur 900m en longeant l'étang puis la roselière jusqu'à arriver au moulin de Courcelles. Sur ce tronçon, la fréquentation d'animaux (ragondins, sangliers) participent activement à l'érosion des berges.



Berges érodées par le passage d'animaux

En aval du moulin de Courcelles, la Viosne toujours perchée et surlarge, présente d'autres ouvrages de surverse liés cette fois-ci au moulin de Boissy l'Aillerie. La première vanne donne naissance à un bras secondaire qui va confluer avec le ru de Montgeroult puis alimenter le marais de Boissy, classé en Espaces naturels sensibles.

Le 2^{ème} système de vannage et un bras de décharge du bief utilisé autrefois pour contrôler la quantité d'eau entrante dans le moulin de Boissy.



Section entre le moulin de Courcelles et le moulin de Boissy



Moulin de Boissy

Les étangs des 3 sources font suite au moulin de Boissy l'Aillerie en rive gauche de la Viosne, les berges y sont envahies par la Renouée du Japon, dont le taux de recouvrement important empêche le développement de toute végétation adaptée. Ce linéaire de cours d'eau présente de nombreux confortements de berges (en béton et en palplanches). Il existe 2 contre fossés de part et d'autre du cours d'eau, dont le marais du Missipipi en rive gauche. La voie ferrée contraint le tracé de la Viosne sur la majorité de ce tronçon.

Deux moulins constituent des obstacles à la continuité écologique : l'ancien moulin du Réal, et le moulin d'Immarmont.

Opérations réalisées en 2015

A la demande d'un riverain, propriétaire du château de Courcelles S/ Viosne et des berges de Viosne le long de l'étang des Aunes et de la roselière attenante, une visite technique a été organisée avec les techniciens et le Président du SIAVV. Différentes solutions techniques ont été proposées

pour lutter contre les renards hydrauliques formés par le passage des animaux. Cette rencontre a été l'occasion de rappeler que le remblai de tout venant et briques concassées est interdit sur les berges. Les contacts de la Police de l'Eau ont été transférés au riverain pour toute précision sur l'aspect réglementaire.

A plusieurs reprises, la vanne de décharge du bras secondaire de la Viosne alimentant le marais de Boissy a été manœuvré. En effet, après plusieurs rencontres avec la chargée de mission Espaces Naturels Sensibles Florie Swoszowski, il a été constaté une quantité d'eau insuffisante pour le fonctionnement optimal du marais de Boissy. Ainsi, les agents techniques du SIAVV ont été manœuvré la vanne pour augmenter le débit du bras de décharge.

Opérations réalisées en 2016

Ce secteur fait l'objet d'opérations d'entretien régulières, telles que le retrait d'embâcles. Le passage de la Viosne sous le moulin de Boissy induit l'accumulation de branchages et autres déchets sous le bâtiment qu'il est important de retirer fréquemment.



Intervention sous le moulin de Boissy

L'épisode pluvieux du 31 mai / 1^{er} juin 2016, a provoqué la verse de peupliers, et la dégradation des berges sur plusieurs centaines de mètres linéaires de Viosne. L'équipe technique du SIAVV est intervenu 5 jours pour le reprofilage des berges et le retrait des embâcles.

Les travaux sont détaillés plus haut dans le document ([Retrait d'embâcles remarquables](#))

Une vidéo de l'intervention est disponible à ce lien :
<https://www.youtube.com/watch?v=gfYKy46nFk>



Retrait embâcles au Réal de Boissy Courcelles



Retrait d'embâcles au moulin de

Opérations réalisées en 2018

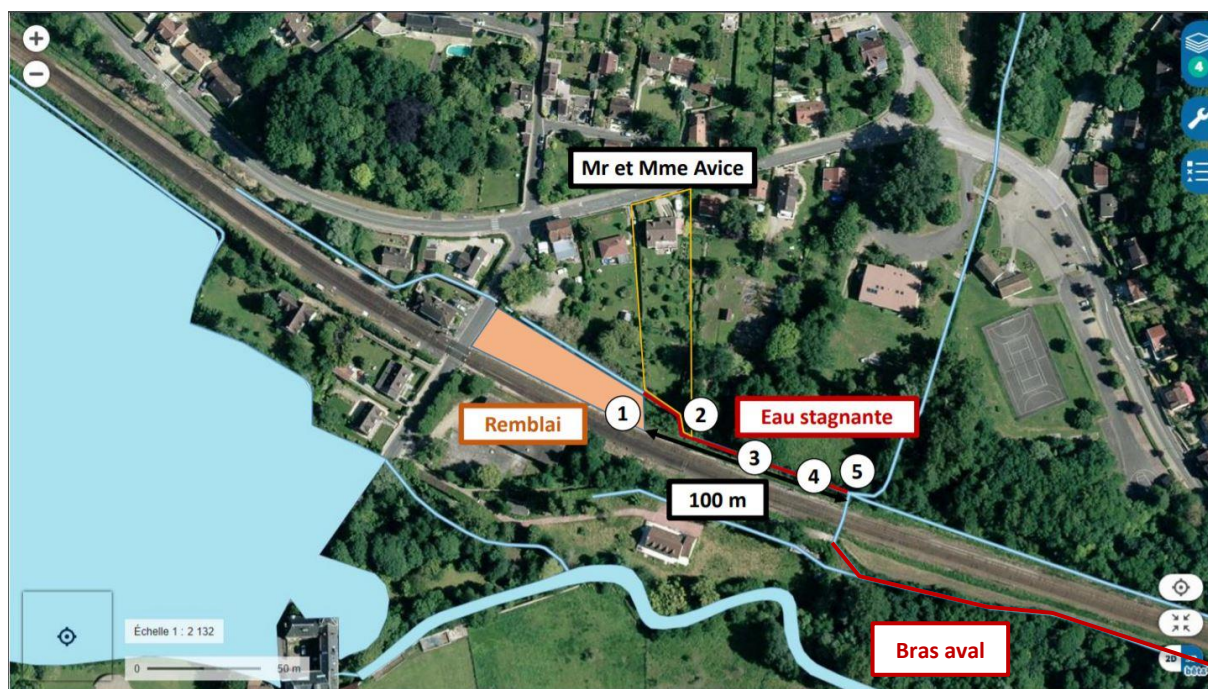
De nombreux retraits d'embâcles ont été réalisés sur ces deux communes en 2018. Le bief du moulin de Montgeroult charrie de nombreux embâcles qu'il faut régulièrement enlever au niveau des ouvrages du moulin.

Une intervention du Syndicat a eu lieu sur la commune de Montgeroult, sur le ru de Montgeroult (drain SNCF). Des riverains ont constatés une montée anormale du niveau d'eau dans le bras en période sèche. Ce phénomène était en partie dû à une accumulation de flottant au niveau du pont sncf qui retient les embâcles. La seconde raison réside dans la morphologie du cours d'eau. Ce tronçon fortement artificialisé et recalibré présente une pente très faible. Bloqué entre la ligne SNCF et les habitations ce cour d'eau ne peut naturellement pas reméandrer et trouver son équilibre. L'eau y stagne de façon permanente et des dépôts importants de sédiments empêchent le développement d'une vie inféodé à ce type de milieu. L'élévation de la ligne d'eau peut être une conséquence du remblai non autorisé réalisé sur sa partie amont (cf plan).

Pour remédier de façon temporaire au problème, le SIAVV est intervenue sur les embâcles directement et sur le peuplement d'aulnes et de saules présents en rive droite. Un élagage en têtard a été réalisé en sélectionnant soigneusement les espèces afin de favoriser le développement racinaire des individus ayant pour but de renforcer et stabiliser les berges. Si le système racinaire des individus répond correctement, nous sommes en mesure de penser que l'affleurement des racines dans le chenal du cours d'eau pourrait agir comme des déflecteurs naturels et redonner un peu de dynamisme au courant afin de favoriser l'autocurage du cours d'eau.

Pour inscrire cette opération de façon plus durable dans le temps, le syndicat souhaitait y réaliser des aménagements supplémentaires tel que le resserrement du lit via la création de banquettes végétalisées et une recharge granulométrique mais la configuration (cf plan) du cours d'eau ne garantit pas le succès de ces opérations. En effet la partie aval d'un cours d'eau (après ouvrage sncf) présente la même morphologie que l'amont sur quasiment 1km. Favoriser l'autocurage de la partie aval sur 100m ne ferait que déplacer voir accentuer problème sur l'aval puisque le tronçon n'est pas en mesure de recevoir plus de sédiments.

Le SIAVV cherche donc aujourd'hui une autre alternative pour régler le problème de façon plus durable.



Plan de la zone



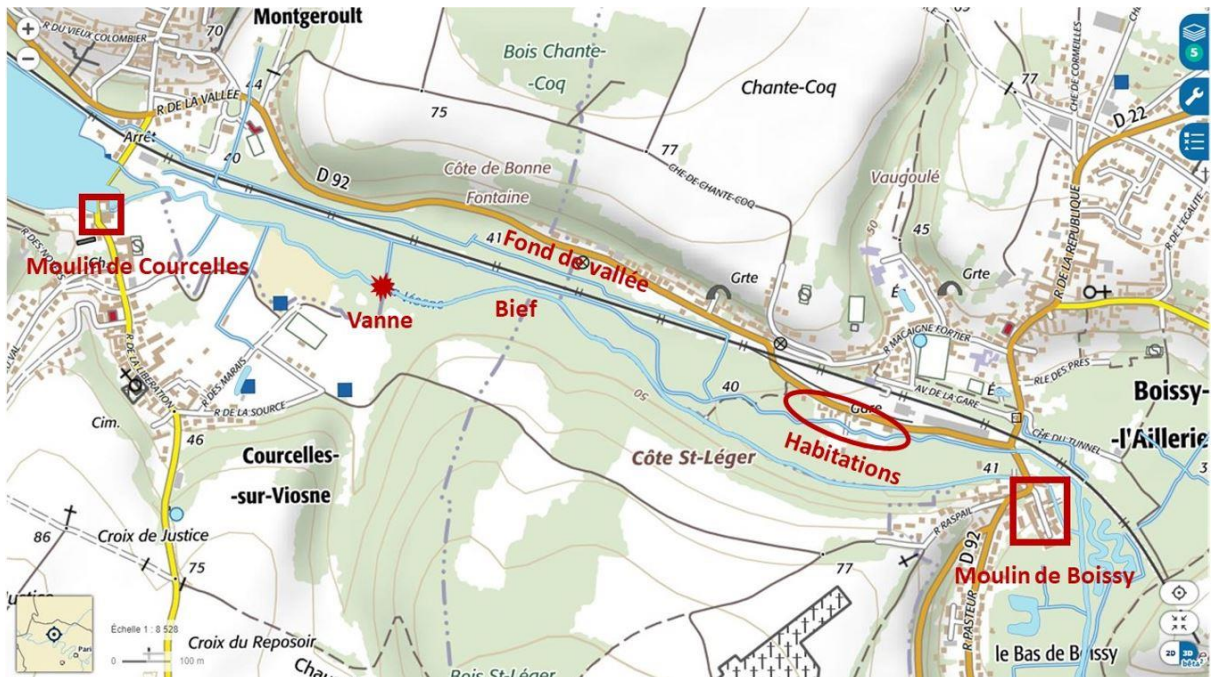
Ru de Montgeroult

Durant la saison hivernale, le syndicat intervient de manière régulière sur la Commune de Boissy. Les berges du bief du moulin de Boissy sont fortement sollicitées car le volume d'eau y transitant est important. La pression exercée par l'eau sur les berges en période de crue provoque de nombreuses verses d'arbres (5 interventions durant l'hiver 2018).

Durant l'été, le syndicat a remarqué qu'une vanne de régulation aval du moulin présentait des signes de faiblesse. Le bras de décharge rejoint le fond de vallée qui traverse le marais et les terrains des riverains de Boissy. Il est important de contrôler le niveau d'eau dans le bras en fond de vallée car les riverains du bras concerné sont sujets à des inondations fréquentes

(penchement des habitations en direction du marais). Si la vanne et la berge venaient à céder, les conséquences seraient désastreuses pour ces riverains.

Le syndicat a donc réalisé des recherches de droits d'eau afin de cadrer règlementairement l'action. Ni les propriétaires ni la mairie ni les archives départementales n'ont connaissance ou sont en possession du droit d'eau. Le syndicat prévoit donc de réaliser un dossier de DLE afin de supprimer la vanne et réaménager la zone pour la sécuriser.



Plan de la zone



Vanne dégradée

3.1.7 Osny, Pontoise

Principaux enjeux

Osny et Pontoise sont des territoires plus urbanisés où la Viosne est plus sujette à des rejets polluants que sur sa partie aval. La rivière se retrouve plus souvent canalisée avec des berges artificielles sur ce tronçon. De plus, les différents moulins présents à Osny provoquent la situation perchée de la Viosne. Le bassin de rétention du square des artistes à Osny est peu fonctionnel, il représente de surcroît un obstacle à la continuité écologique.

A Pontoise, la Viosne est rectiligne et recalibrée sur l'ensemble de son linéaire. Le cours d'eau est busé sur environ 400m linéaire sous la gare de Pontoise puis les berges sont fortement endiguées jusqu'à la confluence avec l'Oise.

Opérations réalisées en 2015

Le bassin du square des artistes a fait l'objet d'un élagage de la végétation sur sa rive droite. L'opération s'est étalée sur 3 semaines.

La section de la Viosne au sein de l'Institut Pasteur fait l'objet d'interventions légères fréquentes.

En effet, un pont ne laissant qu'un faible tirant d'air fait régulièrement l'objet de formations de bouchons en cas de forte pluie. Ce phénomène est amplifié lorsque la vanne de décharge (difffluence bras secondaire couleuvre) est encombrée et lorsque des bouchons sont présents au moulin de Busagny.



Bassin du square des artistes

Réactions en chaîne de la Viosne à l'Institut Stanislas :



*Moulin de Busagny obstrué
encombrée*

Vanne de décharge



Tirant d'air nul / Formations de bouchons et retenue de déchets

Les déchets sont donc retirés du lit de la Viosne et déposés sur les berges. Les services techniques de l'institut se chargent ensuite de les exporter. Cette opération est réalisée chaque année.



Après retrait des déchets du lit

Cette combinaison d'interventions, abaisse en général le niveau d'eau d'environ 5-10 cm et prévient logiquement d'éventuels risques d'inondations.

A Pontoise, les berges de la section de la Viosne qui longe la rue des Pâtis ont fait l'objet de travaux d'entretien. En partenariat avec les services techniques de la Ville de Pontoise, des abattages et élagages préventifs ont été réalisés.

En outre, de nombreux échanges ont été faits avec une riveraine de la rue des Pâtis à Pontoise, dont la propriété est polluée par des rejets d'eaux usées dans la Viosne. Ces rejets proviennent d'inversions de branchements eaux usées / eaux pluviales de la zone des Beaux-Soleils à Osny. Des visites sur sites ont été effectuées et des rapports techniques ont été envoyés aux services de l'état compétents pour appuyer la demande de mise en conformité réclamée par la plaignante.



Rejet de collecteur rue des Pâtis

Opérations réalisées en 2016

Osny et Pontoise abritent également les sites identifiés pour les travaux de restauration dont les études débiteront en 2017. En effet, à Osny le bassin du square des artistes doit être supprimé et les berges du Parc des Lavandières à Pontoise renaturées. L'équipe technique du syndicat a organisé des visites sur sites en présence des bureaux études intéressés par le marché public.

En outre, de nombreux échanges ont été effectués avec une riveraine de la rue des Pâtis à Pontoise, dont la propriété est polluée par des rejets d'eaux usées dans la Viosne. Ces rejets sont proviennent d'inversions de branchements eaux usées / eaux pluviales de la zone des Beaux-Soleils à Osny. Des visites sur sites ont été effectuées et des rapports techniques ont été envoyés aux services de l'état compétents pour appuyer la demande de mise en conformité réclamée par la plaignante.



Rejet de collecteur rue des Pâtis

La Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, en charge de la gestion des eaux pluviales prévoit de lancer une étude afin d'identifier avec précision les sources du dysfonctionnement de l'ouvrage et de proposer des solutions de mise en conformité.

Par ailleurs un arbre penché menaçant une habitation de la rue des pâtis à Pontoise a été abattu par un prestataire élagueur en octobre 2016.

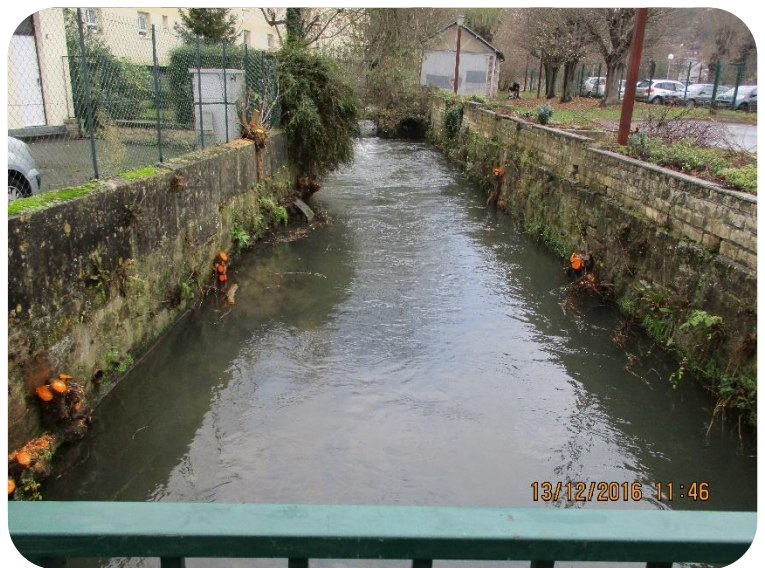


Elagage Pont de Rouen à Pontoise

Les aulnes se développant sur les berges maçonnées en amont du pont de la rue de Rouen à Pontoise, font l'objet d'un élagage régulier (environ tous les 4 ans) afin de maîtriser la pression des arbres sur le mur, et ainsi préserver sa stabilité.



Avant



Après

Entretien du bras secondaire de la Viosne à Pontoise

Après une visite sur site du bras secondaire de la Viosne finissant sa course dans le bassin de rétention des patis, en présence d'un riverain et d'une élue de Pontoise, il a été décidé de mettre en place des travaux d'entretien sur les 240 ml du cours d'eau. Le fait est que ce cours d'eau n'a jamais fait l'objet de travaux d'entretien. Il en résulte plusieurs barrages formés par l'accumulation d'embâcles, totalisant une hauteur de chute d'environ 1m. L'objectif était de rétablir le bon écoulement de ce cours d'eau, afin de favoriser le bon fonctionnement du cours d'eau et de limiter son eutrophisation.



Bras secondaire de la Viosne à Pontoise

Opérations à réaliser en 2017

L'année 2017 a été rythmée par le suivi du marché public concernant la restauration hydromorphologique du bassin du square des artistes à Osny, et du Parc des Lavandières à Pontoise. Durant cette année, les scénarios d'aménagement ont été retenus par les parties prenantes.

Opérations réalisées en 2018

L'année 2018 a été rythmée par le suivi du marché public concernant la restauration hydromorphologique du bassin du square des artistes à Osny, et du Parc des Lavandières à Pontoise. Durant cette année, l'avant-projet sur l'effacement du bassin d'Osny a été retenu par les parties prenantes. Le lancement de la phase travaux a pu avoir lieu

Opérations à réaliser en 2019

Poursuite du chantier de renaturation entrepris en 2017 (groupé dans le projet global de renaturation des 5 sites)

3.2 Les affluents

3.2.1 Ru à Lin, Ru Parking de la gare de Chars, Ru de Noisement

Principaux enjeux

Le ru à Lin, et le Ru de Noisement traversent respectivement les communes de Brignancourt et Chars. Ces 2 cours d'eau sont situés en milieu forestier.

Avec l'implantation de la Voie SNCF, la confluence du ru à Lin avec la Viosne a été modifiée. Il en résulte un pourcentage de linéaire recalibré assez important sur le ru à Lin (40%).

Le ru de Noisement prend sa source à la station de pompage située dans les bois de Chars. Entièrement préservé, ce cours d'eau bénéficie d'un caractère sauvage favorisant ses fonctionnalités. Il conflue avec la Viosne dans le marais de Brignancourt en aval du moulin de Noisement.

Le Ru du parking de Chars prend sa source au lavoir non loin du lieu-dit du Clochard et longe les habitations de manière rectiligne. Ce cours d'eau souffre des nombreuses protections de berges artificielles, de l'entretien excessif de la végétation, voire des traitements phytosanitaires des berges réalisés par les propriétaires. Sa confluence avec la Viosne se trouve juste après son passage busé sous les habitations, et en amont du passage busé de la Viosne.

Opérations réalisées en 2015

Outre la surveillance de ces secteurs, aucune intervention particulière n'a été effectuée.

Opérations réalisée en 2016

Outre la surveillance de ces secteurs, aucune intervention particulière n'a été effectuée.

A la demande d'un élu et un riverain, une visite a été organisée au ru du parking de Chars. L'écoulement est très hétérogène sur sa partie en amont du busage. Certaines zones demeurent très envasées malgré une largeur de lit adaptée. Ceci semble dû aux caractères artificiel et canalisé du cours d'eau, induisant la présence de contre pente limitant le bon écoulement.

Opérations réalisée en 2018

Le ru du parking de chars à fait l'objet d'une enquête avec l'AFB suite à une pollution. Un forte mortalité piscicole a été observé durant l'hiver 2018 (chabots, épinoches...). La prospection le long du cour d'eau a permis d'en identifier la cause : un des riverain du ru avait nettoyé les marches de son escalier menant au ru avec de l'eau de javel.

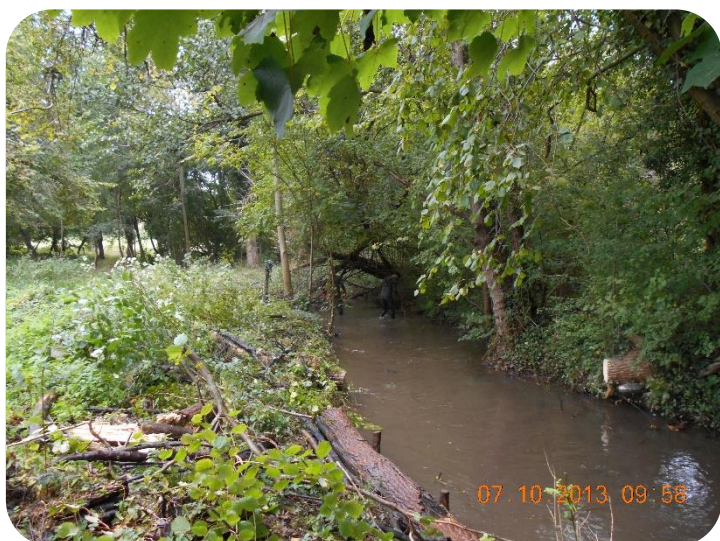
3.2.2 Ru de Moussy, Ru de la Gouline, la Couleuvre

Principaux enjeux

Les rus de Moussy, de la Gouline et la Couleuvre appartiennent à la même masse d'eau. Les rus de Moussy et de la Gouline prennent leur source à Moussy et ont un tracé linéaire en milieu forestier. Le ru de Moussy prend sa source en 2 points, longe l'étang communal de Moussy et conflue avec le ru de la Gouline dans la zone humide en amont de l'étang de Vallière. Le ru de la Gouline, qui traverse les 3 cressonnières du moulin de la Gouline, est en fait la partie amont de la Couleuvre. Après la confluence du ru de la Gouline avec le ru de Moussy, une partie du cours d'eau alimente l'étang de Vallière tandis que l'autre partie contourne l'étang sur sa rive droite, en situation perchée jusqu'au moulin, il s'agit en fait du bief du Moulin de Vallière. La Couleuvre, au caractère bien préservé, serpente ensuite dans le hameau de Vallière, traverse la D51 puis conflue avec la Viosne à Santeuil.

Opérations réalisées en 2015

L'entretien de ces cours d'eau a eu lieu durant l'automne 2015. L'objectif de cette opération a été de réaliser un travail affiné permettant de maintenir le cours d'eau, et plus particulièrement la ripisylve, dans un état favorable assurant ses fonctionnalités naturelles. Des moyens légers ont été employés, aucun engin mécanique n'a été utilisé.



Entretien ru de la Couleuvre



Entretien du de Moussy



Entretien ru de la Gouline en amont des cressonnières

Au total, 4000 mètres linéaires ont été traités.

Une vidéo a été réalisée par le technicien du SIAVV pour présenter le chantier.

Elle est visible en suivant le lien suivant : <https://www.youtube.com/watch?v=YSmgQztPsDM>

Opérations réalisées en 2016

Aucune opération n'a été réalisée durant l'année 2016 outre la surveillance régulière.

Opérations réalisées en 2018

Retrait de nombreux embâcles sur les cours d'eau.

Participation de la cellule technique à la pêche de sauvegarde de l'étang de Vallières lors de sa vidange.

Opérations à réaliser en 2019

Lancement du projet de remise en eau des anciens méandres de la couleuvre. Ce projet fait partie du projet global de renaturation de la Viosne et de ses affluents (projet de restauration des 5 tronçons en régie)



Figure 5: Anciens méandres de la couleuvre

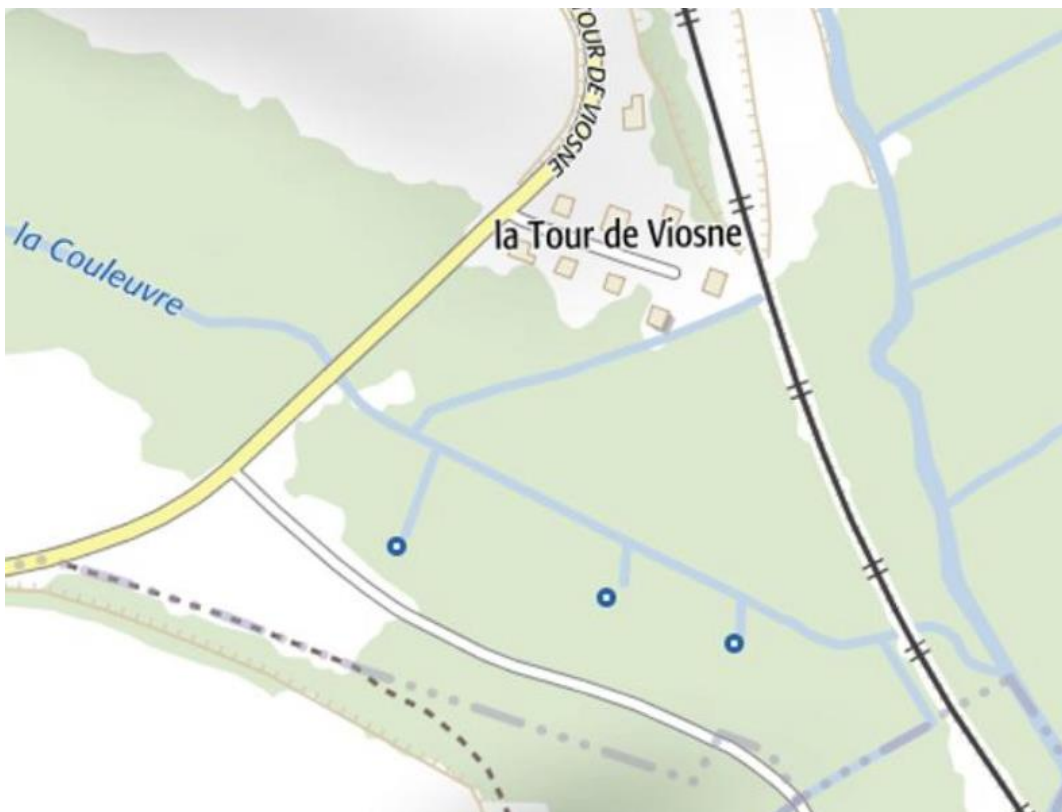
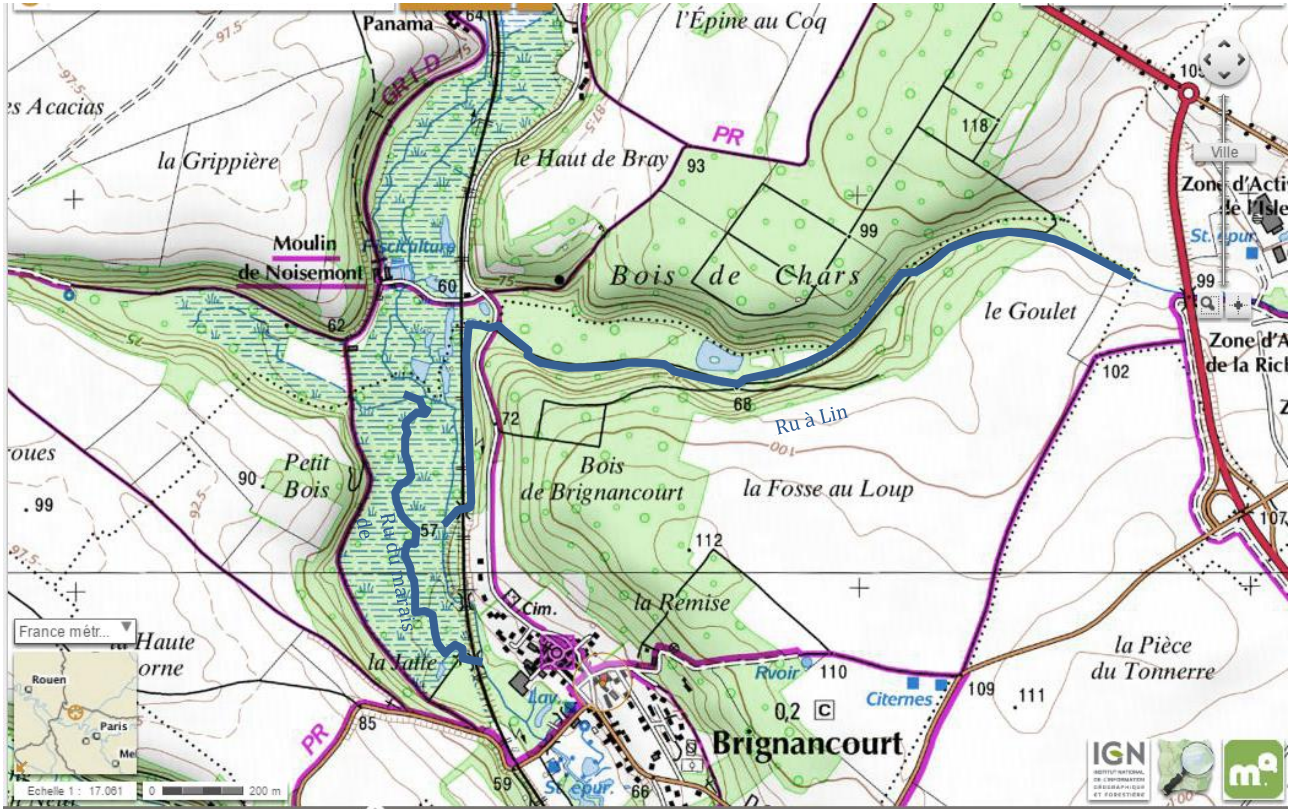


Figure 4 couleuvre dans sa configuration actuelle

Retrait d'un seuil (bloc de grès) entravant la continuité écologique sur le ru de Moussy.



3.2.3 Ru du Marais de Brignancourt



Principaux enjeux



épargné des nombreuses campagnes de curages et de reprofilage, d'où son caractère naturel sauvage.

Le ru du Marais de Brignancourt prend sa source dans le marais en aval du moulin de Noisement. Ce cours d'eau fonctionnel est préservé, court en fond de vallée avec une largeur adaptée à son débit.

Ses berges basses permettent les connexions hydrauliques latérales. Son tracé sinueux fait apparaître des banquettes de sédimentation intéressantes.

C'est l'absence d'entretien pendant des années qui offre aujourd'hui des potentialités à ce cours d'eau. En effet, il a été

Opérations réalisées en 2015



Aucune action n'a été entreprise durant l'année 2015, outre la surveillance.

Opérations réalisées en 2016

Aucun enjeu de sécurité des biens et des personnes ne nous pousse à entreprendre des actions visant à prévenir tout risque éventuel d'inondations ou d'amélioration paysagère. L'expérience a prouvé sur cette section que l'absence d'interventions régulières est probablement la meilleure préconisation à faire pour favoriser les fonctionnalités et la santé du cours d'eau.

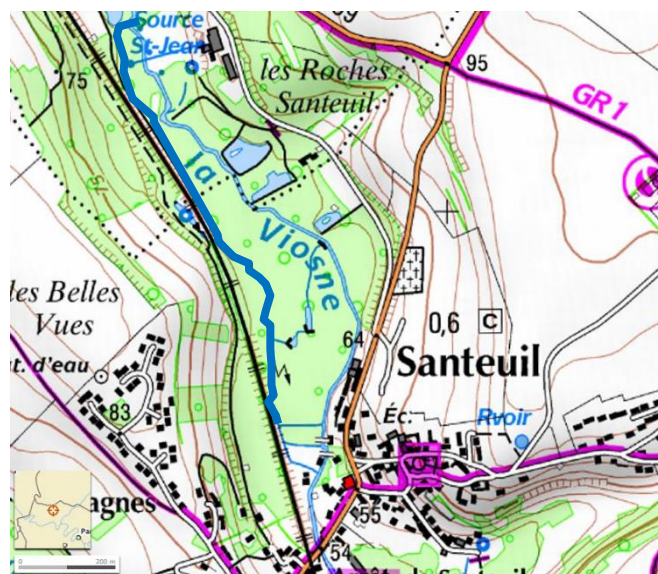
Opérations réalisées en 2017 et 2018

Aucune action n'a été entreprise durant 2017 et 2018 outre la surveillance.

3.2.4 Ru de la Fontaine Saint Pierre

Principaux enjeux

Le ru de la Fontaine Saint Pierre prend sa source derrière l'ancienne usine des Roches Santeuil. L'intégralité de son linéaire, positionné en fond de vallée, longe la voie SNCF de manière rectiligne. Son cours est parallèle à celui de la Viosne qui est perché, le long des habitations de la rue René Simon. La profondeur du cours d'eau et son écoulement lenthique témoignent des recalibrages qu'il a subis autrefois. Peu en amont avant sa confluence avec la Viosne, le ru reçoit les fuites issues des renards hydrauliques de la Viosne perchée.



Opérations réalisées en 2015

L'équipe du SIAVV est intervenue à la demande d'un riverain propriétaire de berge du ru de la Fontaine Saint Pierre. La passerelle lui servant à faire traverser son véhicule s'est affaissée et n'offre plus de tirant d'air.



Intervention sur une passerelle du ru de la Fontaine Saint Pierre

Les buses situées sous la passerelle ont été dégorgées pour améliorer l'écoulement. Afin de faire baisser le niveau d'eau au maximum, un embâcle placé en travers du cours d'eau a été débité.



Intervention sur un embâcle en aval de la passerelle

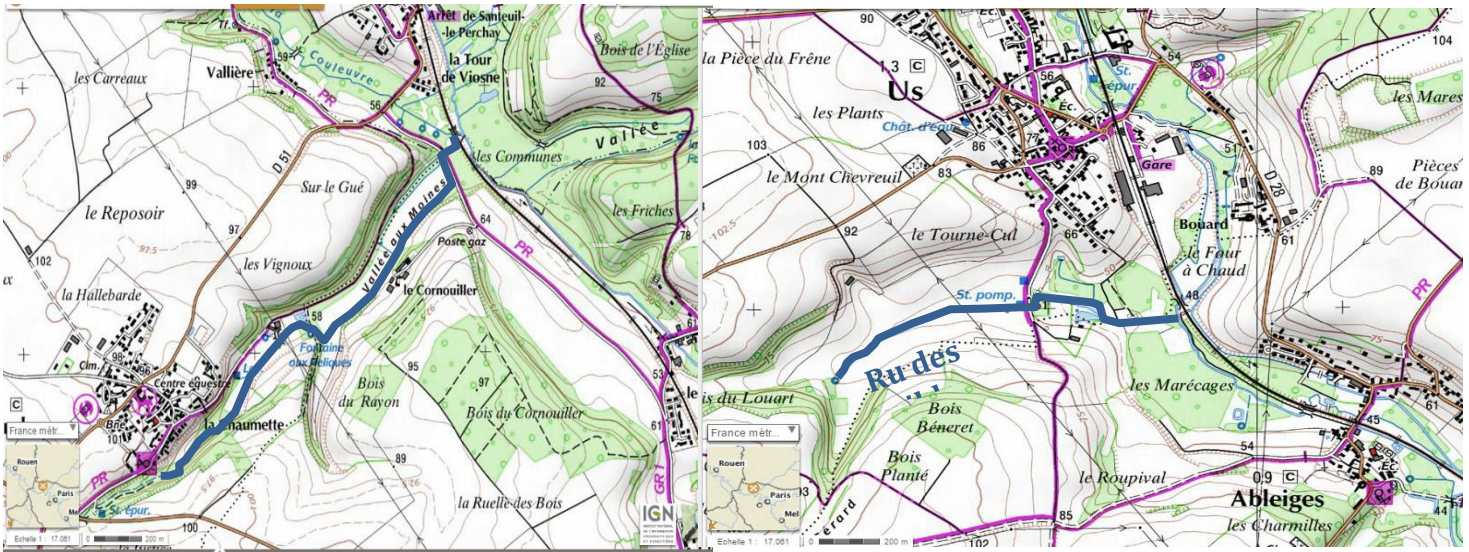
Opérations réalisées en 2016

Aucune action n'a été entreprise durant l'année 2016, outre la surveillance.

Opérations réalisées en 2017

Aucune action n'a été entreprise durant l'année 2017, outre la surveillance.

3.2.5 Ru de la Vallée aux Moines, Ru des Cribleurs



Principaux enjeux

Le ru de la Vallée aux Moines (Le Perchay, Santeuil) et le ru des Cribleurs (Us, Ableiges) sont deux petits affluents de la Viosne situés en zones faiblement urbanisées qui débitent peu.

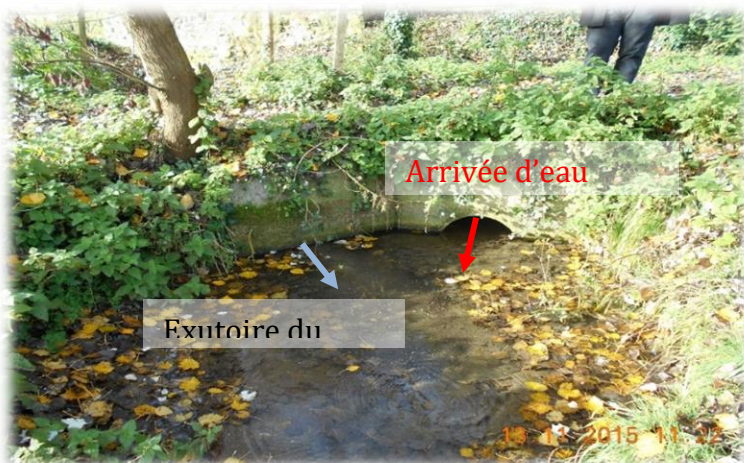
La traversée du ru des cribleurs dans des jardins communaux lui est néfaste. En effet, on retrouve dans le lit du cours d'eau tous genres de déchets et des barrages sauvages.

Le ruisseau de la vallée aux Moines, au tracé plutôt sinueux, ne présente pas un écoulement permanent sur sa partie amont. De nombreux embâcles gênant ont été relevés sur la portion amont. Le ruisseau est alimenté par 2 sources au niveau du centre équestre (Fontaine aux Reliques). Son tracé a été chenalisé sur la deuxième moitié du tronçon.

Opérations réalisées en 2015

A la demande des élus délégués du Perchay, une visite du ru de la Vallée aux Moines a été organisée en présence des techniciens du SIAVV et des deux élus du Perchay. Les techniciens du SIAVV ont pu apporter des solutions spécifiques aux problématiques soulevées par les élus.

Elles concernaient la restauration des lavoirs (source et Fontaine aux Reliques) et au développement excessif d'herbiers aquatiques dans le lit du cours d'eau.



L'exutoire du lavoir semblant en effet bouché, la question de l'écoulement s'est posée. Cependant, l'écoulement de fond qui s'opère est observable au chenal naturel du cours d'eau. De plus, compte tenu du débit très faible de la source et de la présence d'une buse d'eaux pluviales, il a été décidé de ne pas intervenir.

cresson. Ce surdéveloppement est dû à l'absence de ripisylve, censée limiter l'apport de lumière au lit du cours d'eau. En outre, le piétinement des chevaux lorsqu'ils vont s'abreuver amplifie ce

phénomène. En effet, l'élargissement du lit mineur provoqué par le piétinement ralentit l'écoulement et offre ainsi des conditions propices au développement d'herbiers aquatiques. Dans ce contexte, il a été conseillé aux propriétaires de conserver un cordon de végétation en pied de berge pour réduire l'apport de lumière sur le cours d'eau, et de limiter l'accès des animaux au cours d'eau en implantant des abreuvoirs de type descente aménagée accompagnés de clôtures.



Opérations réalisées en 2016

Aucune action n'a été entreprise durant l'année 2016, outre la surveillance.

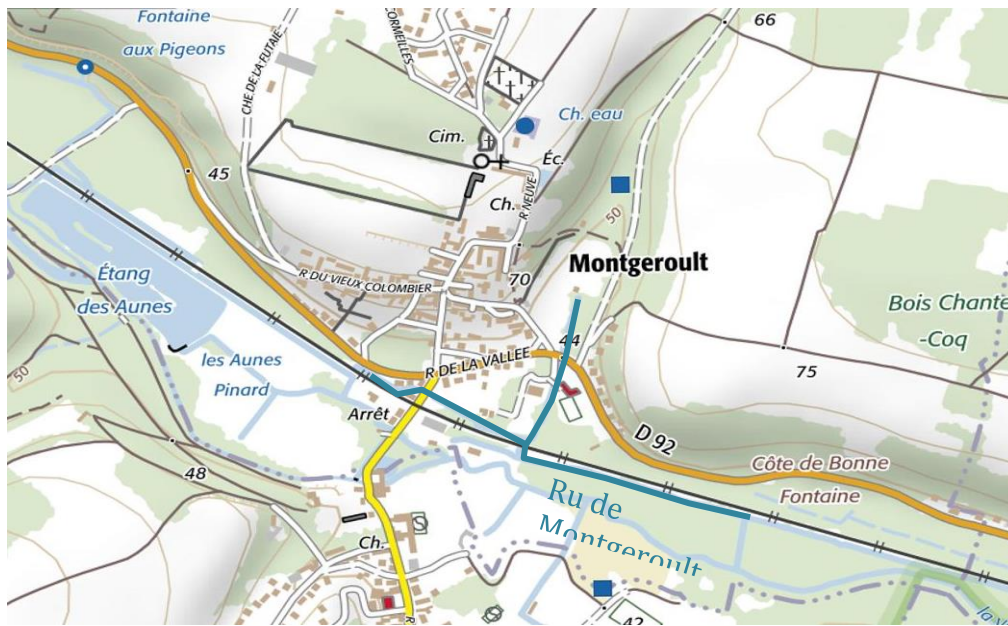
Opérations réalisées en 2017

Aucune action n'a été entreprise durant l'année 2017, outre la surveillance.

Opérations réalisées en 2018

Retrait d'embâcles et surveillance

3.2.6 Ru de Montgeroult, Ru de la Fontaine au Pigeons



Principaux enjeux

Ce cours d'eau prend sa source en 2 points situés dans le centre de la commune de Montgeroult (un derrière la gare, l'autre devant la mairie). Son tracé rectiligne sur l'ensemble de son linéaire prouve qu'il a été reprofilé, probablement lors de l'implantation de la voie ferrée. Sa largeur excessive induit un envasement important sur toute sa longueur. Il conflue avec un bras annexe de la Viosne issu d'une vanne de décharge.

Opérations réalisées en 2015

Aucune action particulière n'a été entreprise en 2015.

Opérations réalisées en 2016

Aucune action n'a été entreprise durant l'année 2016, outre la surveillance.

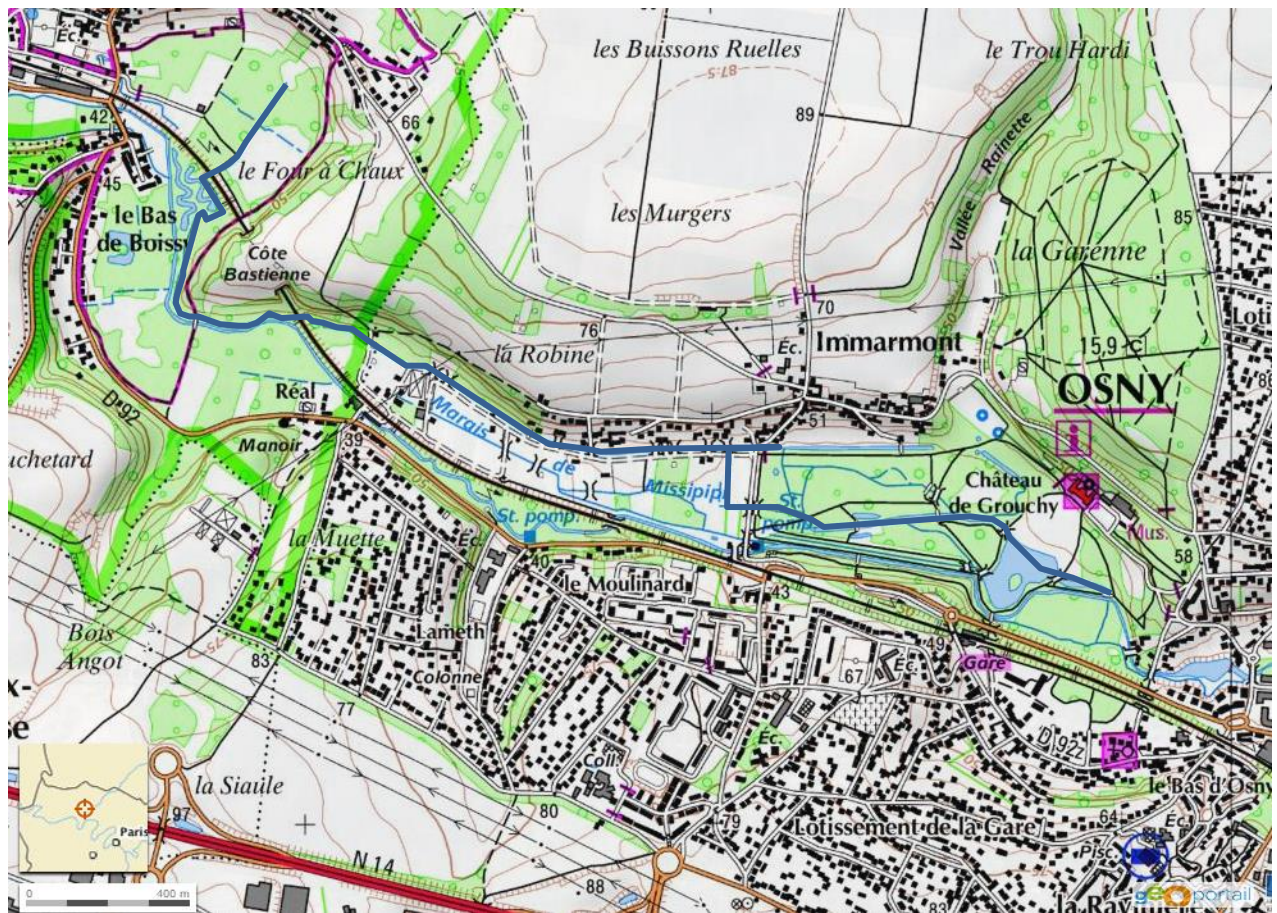
Opérations réalisées en 2017

Un embâcle important a été extrait du lit du ru de Montgeroult au début de l'année 2017.

Opérations réalisées en 2018

Elagage et initiation d'un projet de restauration de l'hydromorphologie (cf opérations réalisées à Montgeroult)

3.2.7 Ru du Panama



Principaux enjeux

La source du ru du Panama se situe dans le marais derrière les habitations de la rue Ferdinand Jacob à Boissy l'Aillerie, au bout du chemin du tunnel. Ses 3 km linéaires font de lui l'affluent de la Viosne le plus long du bassin. Les curages répétés de ce ru sont responsables de son fond vaseux actuel. Ses berges sont envahies par la Renouée du Japon juste en aval des étangs des 3 sources. Son tronçon en milieu forestier après son passage sous la voie ferrée est relativement fonctionnel. On y observe les seules traces de sinuosités du cours d'eau. Cependant, son passage le long des habitations lui est néfaste. En effet, on retrouve toutes sortes de berges artificielles polluant le cours d'eau. Le ru du Panama alimente sur sa partie aval le plan d'eau du Parc de Grouchy, dont l'exutoire se jette dans la Viosne.

Opérations réalisées en 2015

Outre la surveillance, aucune action d'envergure n'a été effectuée sur le ru du Panama. Un gros embâcle a cependant été constaté à la fin de l'année 2015, il devra être traité durant l'année 2016.

Opérations réalisées en 2016



Retrait embâcle du ru du panama à Osny

Le chargé de mission du SIAVV a assisté à une réunion organisée par la DDT 95 concernant la problématique de l'assainissement des habitations du chemin du marais, sur la partie aval du ru u Panama. En effet, la mise en conformité des rejets d'eaux usées prévoit d'arrêter les rejets directs dans le cours d'eau.

#Opérations réalisées en 2017

Aucune intervention particulière n'est prévue sur ce tronçon en 2017.

#Opérations réalisées en 2018

Constat d'un curage réalisé par un riverain, contact de l'AFB

Aucune intervention particulière n'est prévue sur ce tronçon en 2018.

Conclusion

L'année 2015 a été une année charnière dans l'animation de la vallée de la Viosne. La réception de l'étude hydromorphologique marque l'initiation du programme de restauration. En effet, avec l'embauche d'un chargé de mission en juillet 2015, le SIAVV s'est doté de compétences d'expertise et d'ingénierie permettant d'assurer la mise en œuvre du programme pluri-annuel de restauration et d'entretien des cours d'eau de la Viosne.

Une des missions prioritaires du chargé de mission a été d'élaborer un dossier de demande de Déclaration d'Intérêt Général pour les travaux d'entretien réguliers sur les cours d'eau du bassin. Jusque maintenant, la servitude de passage dans les propriétés n'était pas officiellement établie. Cet arrêté de DIG, outre le droit d'intervenir légalement en foncier privé, doit permettre une gestion homogène des milieux aquatiques du bassin, et donne le droit d'investir des fonds publics sur des parcelles privées. Le dossier de demande a été déposé à la Préfecture du Val d'Oise pour instruction à l'aube de l'année 2016.

L'année 2016 a marqué le lancement du plan quinquennal de travaux d'entretien de la Viosne et des affluents, avec l'arrêté préfectoral de Déclaration d'Intérêt Général pour ces opérations. Cette DIG a permis de mettre en conformité les interventions du SIAVV vis-à-vis du cadre réglementaire, et de justifier l'investissement de fonds publics sur des terrains privés.

Cette année a également été l'occasion d'initier les démarches pour le rétablissement de la continuité piscicole et sédimentaire sur 3 sites de la vallée de la Viosne : au moulin de Noisement de Chars, au seuil de Brignancourt, et au bassin d'Osny. Les propriétaires concernés ont été rencontrés afin d'être informés des obligations réglementaires liés à leurs ouvrages. Ainsi, les pièces du marché ont été élaborées avec le soutien de l'Agence de l'eau et la consultation des entreprises a démarré en octobre 2016.

Par ailleurs, un chantier de renaturation de 100m de Viosne a été conçu et mis en œuvre par le SIAVV. Cette opération a consisté à rétablir les fonctionnalités du cours d'eau en lui redonnant une configuration adaptée (largeur lit, ripisylve, sinuosités, granulométrie). Il est à noter que ce genre d'intervention est une première à l'échelle départementale et contribue largement à l'atteinte des objectifs de bon état écologique des masses d'eau, et à la prévention des inondations.

Outre ces missions, l'année 2016 a été animée par de nombreuses réflexions au sujet de l'évolution de la structure avec la mise en place de la loi MAPTAM et la création de la compétence GEMAPI qui en découle.

L'année 2017 a été rythmée par une dynamique d'actions répartie sur l'ensemble des missions qui régissent l'activité du SIAVV.

En effet, concernant les missions prioritaires, le SIAVV a lancé la maîtrise d'œuvre de conception pour le rétablissement de la continuité écologique sur 4 sites de la vallée de la Viosne. Les phases d'état des lieux et diagnostic, et de proposition de scénarios d'aménagement ont été réalisées.

Le SIAVV s'est également intéressé au moulin de Santeuil, dernier obstacle infranchissable de la Viosne sur la portion classée en liste 2. Plusieurs réunions sur site en présence des services de l'Etat, des élus et de la propriétaire de l'ouvrage ont permis de dresser un état des lieux des enjeux et des scénarios possibles. Une étude sera lancée en 2018 afin d'encadrer au mieux la remise en fond de vallée.

La remise à ciel ouvert d'un tronçon de Viosne placé en fond de vallée à Osny a permis de décroiser 1km de rivière dans un secteur où l'espèce cible est l'Anguille d'Europe.

Pour ce qui est des missions spécifiques, le programme des travaux d'entretien prévu dans le cadre de la DIG s'est poursuivi en se limitant uniquement aux interventions visant à réduire les risques de débordement dans les secteurs sensibles où des habitations pourraient être sinistrées.

Enfin, les missions générales ont représenté une grosse partie de l'activité de la cellule technique avec notamment le projet de restructuration du SIAVV pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur les bassins de la Viosne. De nombreuses discussions avec les partenaires réglementaires et financiers et les élus concernés ont abouti à l'idée de création d'un syndicat mixte qui exercera la compétence GEMAPI sur les bassins du Sausseron, de la Viosne et du ru de

l'Hermitage. Cette fusion, répondant aux logiques de mutualisation et de rationalisation de l'action publique, contribuera à rendre encore plus pertinent l'échelle d'action de la structure pour des interventions cohérentes et homogènes. Cette gestion intégrée de bassins versants contribuera alors à augmenter la légitimité de la nouvelle structure et apportera une expertise sur des territoires jusqu'aujourd'hui non couverts par une cellule technique (tête de bassin versant de la Viosne et bassin du Sausseron). Pour se faire, une étude de gouvernance a été lancée en fin d'année 2017 pour accompagner le SIAVV et les EPCIFP prochainement compétents dans la création de l'EPAGE du Sausseron et de la Viosne.

L'année 2018 a été marquée par l'animation de l'étude de gouvernance dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI.

L'étude, commandée par le SIAVV aura permis aux élus locaux et acteurs du territoire de se réunir afin de définir le scénario convenant à chacun en terme de gouvernance, de finance et de territoire.

Autre évènement marquant de l'année 2018, le lancement de l'étude de faisabilité de la restauration de la continuité écologique à l'ancien moulin de Santeuil. Ce projet identifié dans l'étude hydromorphologique de 2013 aura nécessité de nombreuses réunions à l'initiative du Syndicat afin de convaincre la propriétaire jusqu'alors réticente.

Le marché des 4 sites aura lui aussi vu des avancées en 2018, notamment à travers la tenue d'un COPIL de présentation des AVP pour les sites d'Osny et de Pontoise débouchant sur le lancement de la phase travaux pour l'effacement du bassin d'orage d'Osny. Les projets de Noisement et Brignancourt ont avancé plus lentement du fait du manque de données topographiques sur la zone. Ces données doivent être acquises et exploitables durant l'hiver 2018-2019. Le projet de Brinancourt a fait l'objet d'une réunion avec les services de la SNCF afin de définir si les ouvrages SNCF pourront accueillir des nouveaux débits dans le cas de la réalisation des travaux sur ce secteur.

Pour ce qui est des missions spécifiques, le programme des travaux d'entretien prévu dans le cadre de la DIG s'est poursuivi en se limitant uniquement aux interventions visant à réduire les risques de débordement dans les secteurs sensibles où des habitations pourraient être sinistrées. Le technicien c'est de plus penché sur la rédaction d'un cahier des charges visant à la réalisation d'une étude de faisabilité et le montage d'un dossier d'autorisation environnementale afin de bénéficier des autorisation et de prescriptions techniques dans la réalisation de 5 chantiers de restauration de l'hydromorphologie de la Viosne et d'un de ses affluents, la coulevre.

Le but étant d'avoir des une étude complète des tronçons et des autorisations de la part des services de l'état afin d'y réaliser les chantiers en régie.

ANNEXES

Annexe 2 – Programme d’actions de l’année	2013-2018			
<i>(tableau à remplir par la structure d'accueil sollicitant l'aide de l'agence de l'eau et à annexer à la convention d'aide annuelle signée par la structure d'accueil)</i>				
NOM DE LA STRUCTURE :	SIAYV - Foued EL AMAMI		6 année*235=1410	
Nombre de jours et ETP d'expertise et d'appui technique aux travaux de restauration des milieux aquatiques et de leur biodiversité :	1,00	ETPT	1410	jours ETPT (6*235)
	ETPT		Répartition du temps passé	
Catégories d'actions et identification des actions	Nombre jours	% par rapport au total jours ETPT	Bureau/Réunion	Terrain
MISSIONS PRIORITAIRES				
1 - Elaboration/suivi/mise à jour du PPRE	0	0%		
1.1 - Etude au niveau du bassin versant pour établir le PPRE		0%		
1.2 - Mobilisation des collectivités/agriculteurs/propriétaires concernés (en particulier via un porter à connaissance dans COPIIL contrats et SAGE)		0%		
1.3 - Accompagnement des acteurs locaux à l'émergence de projets de restauration		0%		
1.4 - Etablissement du PPRE (signature de conventions avec les riverains)		0%		
2 - Gestion des travaux de restauration et de continuité écologique du PPRE	43	3%	0%	43
2.1 - Mise en œuvre et suivi de la programmation de travaux de restauration		0%		
2.2 - Elaboration des documents administratifs/financiers (CCTP, dossier de subvention, DIG, DUP, etc.) préalable aux travaux et suivi des chantiers		0%		
2.3 - Réalisation des travaux de restauration en régie	43	3%		
MISSIONS SPECIFIQUES (définies conjointement par la structure porteuse de l'animation et l'agence)				
3 - Gestion des travaux d'entretien du PPRE	1204	85%	6	1204
3.1 - Mise en œuvre et suivi de la programmation de travaux d'entretien	130	9%		
3.2 - Elaboration des documents administratifs/financiers (CCTP, dossier de subvention, DIG, DUP, etc.) préalable à la mise en œuvre des travaux et suivi des chantiers		0%		
3.3 - Réalisation des travaux d'entretien en régie	1074	76%		
4 - Suivi et surveillance de la rivière	130	9%		130
4.1 - Suivre l'évolution de la qualité de la rivière		0%		
4.2 - Surveillance des milieux aquatiques (intervention sur pollution, infraction Loi sur l'Eau...)	130	9%		
MISSIONS GENERALES				
5 - Missions communes aux animations milieux aquatiques	33	2%		33
5.1 - Actions de sensibilisation des usagers/habitats à l'environnement (plaquette, classe d'eau, exposition).	15	1%		15
5.2 - Gestion courante au sein de la structure d'accueil (veille technique et juridique secrétariat copil, rédaction rapport annuel activité).		0%		
5.3 - Jours de formation des agents.	18	1%		18
TOTAL jours ETPT 2013-2018	1410	1,00		1410
Nombre de jours pour 1 ETP sur la totalité du contrat =	1410			

Annexe 1: Tableau récapitulatif du premier agent pour les années 2013-2018

SIAVV-Harry Ozanne /Rémi Poncelet/Tanguy Gilbergue

Catégories d'actions et identification des actions	ETPT		Répartition du temps passé	
	Nombre jours	% par rapport au total jours ETPT	Terrain	Bureau/réunion
MISSIONS PRIORITAIRES				
1 - Elaboration/suivi/mise à jour du PPRE	156	11%	83	73
1.1 - Etude au niveau du bassin versant pour établir le PPRE	23	2%	13	10
1.2 - Mobilisation des collectivités/agriculteurs/propriétaires concernés (en particulier via un porter à connaissance dans COPIIL contrats et SAGE)	60	4%	30	30
1.3 - Accompagnement des acteurs locaux à l'émergence de projets de restauration	40	3%	25	15
1.4 - Etablissement du PPRE (signature de conventions avec les riverains)	33	2%	15	18
2 - Gestion des travaux de restauration et de continuité écologique du PPRE	376	27%	135	241
2.1 - Mise en œuvre et suivi de la programmation de travaux de restauration	95	7%	40	55
2.2 - Elaboration des documents administratifs/financiers (CCTP, dossier de subvention, DIG, DUP, etc.) préalable aux travaux et suivi des chantiers	205	15%	35	170
2.3 - Réalisation des travaux de restauration en régie	76	5%	60	16
MISSIONS SPECIFIQUES (définies conjointement par la structure porteuse de l'animation et l'agence)				
3 - Gestion des travaux d'entretien du PPRE	530	38%	480	50
3.1 - Mise en œuvre et suivi de la programmation de travaux d'entretien	23	2%	13	10
3.2 - Rédaction des documents administratifs/financiers (CCTP, dossier de subvention, DIG, DUP, etc.) préalable à la mise en œuvre des travaux et suivi des chantiers	40	3%		40
3.3 - Réalisation des travaux d'entretien en régie	467	33%	467	
4 - Suivi et surveillance de la rivière	92	7%	92	
4.1 - Suivre l'évolution de la qualité de la rivière	8	1%	8	
4.2 - Surveillance des milieux aquatiques (intervention sur pollution, infraction Loi sur l'Eau...)	84	6%	84	
MISSIONS GENERALES				
5 - Missions communes aux animations milieux aquatiques	256	18%	21	235
5.1 -GEMAPI : information, concertation, rédaction de notes techniques.	113	8%		113
5.2 - Gestion courante au sein de la structure d'accueil (veille technique et juridique secrétariat copil, rédaction rapport annuel activité).	122	9%		122
5.3 - Jours de formation des agents.	21	1%	21	
TOTAL jours ETPT	1410	1,00	811	599
Nombre de jours pour 1 ETP sur la durée du contrat =	1410			

Annexe 2: Tableau récapitulatif du 2^{ème} ETP pour les années 2013-2018

Annexe 2 – Programme d’actions de l’année <i>(tableau à remplir par la structure d'accueil sollicitant l'aide de l'agence de l'eau et à annexer à la convention d'aide annuelle signée par la structure d'accueil)</i>	2013-2018	
NOM DE LA STRUCTURE :	SIADV	
Nombre de jours et ETP d’expertise et d’appui technique aux travaux de restauration des milieux aquatiques et de leur biodiversité :	2,00	ETPT
	ETPT	
Catégories d’actions et identification des actions	Nombre jours	% par rapport au total jours ETPT
MISSIONS PRIORITAIRES		
1 - Elaboration/suivi/mise à jour du PPRE	156	6%
1.1 - Etude au niveau du bassin versant pour établir le PPRE	23	1%
1.2 - Mobilisation des collectivités/agriculteurs/propriétaires concernés (en particulier via un porter à connaissance dans COFIL contrats et SAGE)	60	2%
1.3 - Accompagnement des acteurs locaux à l'émergence de projets de restauration	40	1%
1.4 - Etablissement du PPRE (signature de conventions avec les riverains)	33	1%
2 - Gestion des travaux de restauration et de continuité écologique du PPRE	419	15%
2.1 - Mise en œuvre et suivi de la programmation de travaux de restauration	95	3%
2.2 - Rédaction des documents administratifs/financiers (CCTP, dossier de subvention, DIG, DUP, etc.) préalable aux travaux et suivi des chantiers	205	7%
2.3 - Réalisation des travaux de restauration en régie	119	4%
MISSIONS SPECIFIQUES (définies conjointement par la structure porteuse de l'animation et l'agence)		
3 - Gestion des travaux d'entretien du PPRE	1734	61%
3.1 - Mise en œuvre et suivi de la programmation de travaux d'entretien	153	5%
3.2 - Rédaction des documents administratifs/financiers (CCTP, dossier de subvention, DIG, DUP, etc.) préalable à la mise en œuvre des travaux et suivi des chantiers	40	1%
3.3 - Réalisation des travaux d'entretien en régie	1541	55%
4 - Suivi et surveillance de la rivière	222	8%
4.1 - Suivre l'évolution de la qualité de la rivière	8	0%
4.2 - Surveillance des milieux aquatiques (intervention sur pollution, infraction Loi sur l'Eau...)	214	8%
MISSIONS GENERALES		
5 - Missions communes aux animations milieux aquatiques	289	10%
5.1 - GEMAPI : information, concertation, rédaction de notes techniques.	128	5%
5.2 - Gestion courante au sein de la structure d'accueil (veille technique et juridique secrétariat copil, rédaction rapport annuel activité).	122	4%
5.3 - Jours de formation des agents.	39	1%
TOTAL jours ETPT	2820	100%
Nombre de jours pour 2 ETP sur la durée du contrat =	1410	

Annexe 3: Tableau récapitulatif des 2 ETP pour les années 2013-2018

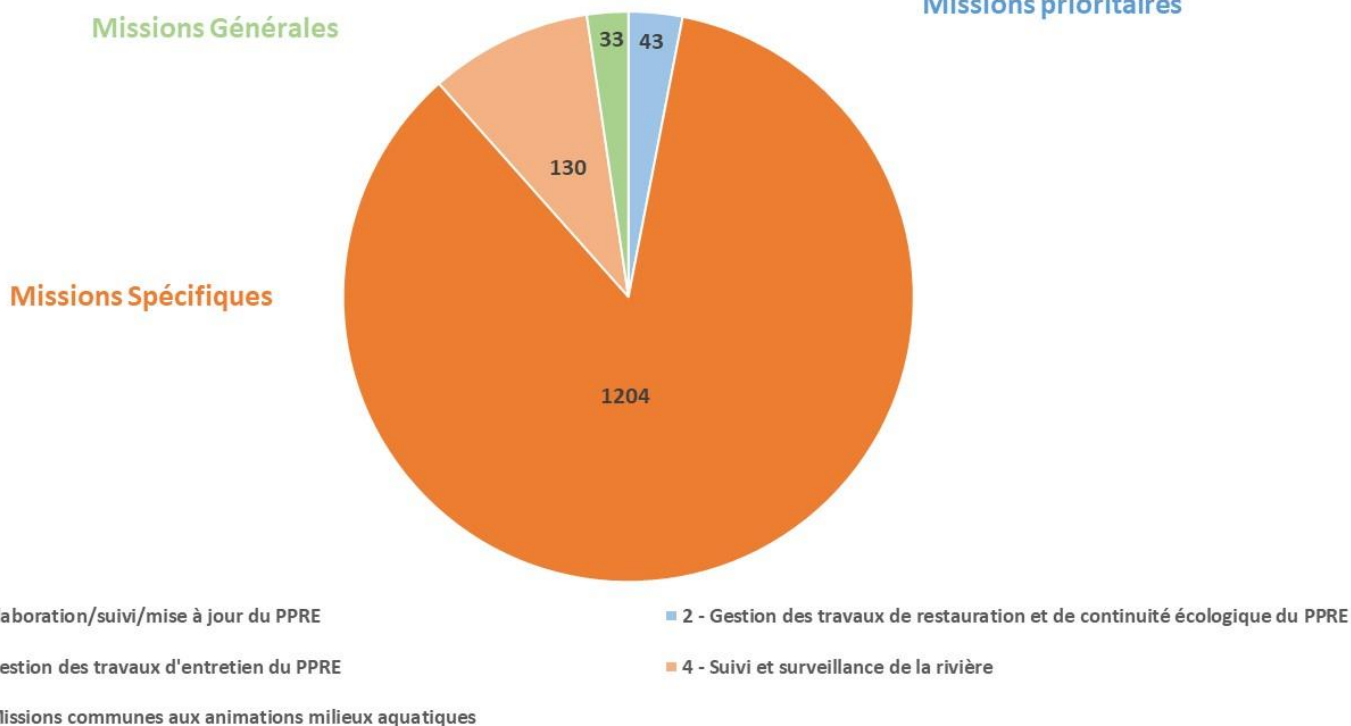
		SIAVV -Harry Ozanne		2013-2014-2015	
		ETPT		Répartition du temps passé	
Catégories d'actions et identification des actions	Nombre jours	% par rapport au total jours ETPT	Terrain	Bureau/réunion	
MISSIONS PRIORITAIRES					
1 - Elaboration/suivi/mise à jour du PPRE	0	0	0	0	
1.1 - Etude au niveau du bassin versant pour établir le PPRE	0				
1.2 - Mobilisation des collectivités/agriculteurs/propriétaires concernés (en particulier via un porter à connaissance dans COFIL contrats et SAGE)	0				
1.3 - Accompagnement des acteurs locaux à l'émergence de projets de restauration	0				
1.4 - Etablissement du PPRE (signature de conventions avec les riverains)	0				
2 - Gestion des travaux de restauration et de continuité écologique du PPRE	30	4%	30	0	
2.1 - Mise en œuvre et suivi de la programmation de travaux de restauration					
2.2 - Elaboration des documents administratifs/financiers (CCPT, dossier de subvention, DIG, DUP, etc.) préalable aux travaux et suivi des chantiers					
2.3 - Réalisation des travaux de restauration en régie	30	4%	30	0	
MISSIONS SPECIFIQUES (définies conjointement par la structure porteuse de l'animation et l'agence)					
3 - Gestion des travaux d'entretien du PPRE	555	79%	555	0	
3.1 - Mise en œuvre et suivi de la programmation de travaux d'entretien					
3.2 - Rédaction des documents administratifs/financiers (CCPT, dossier de subvention, DIG, DUP, etc.) préalable à la mise en œuvre des travaux et suivi des chantiers					
3.3 - Réalisation des travaux d'entretien en régie	555	79%	555	0	
4 - Suivi et surveillance de la rivière	90	13%	90	0	
4.1 - Suivre l'évolution de la qualité de la rivière					
4.2 - Surveillance des milieux aquatiques (intervention sur pollution, infraction Loi sur l'Eau...)	90	13%	90	0	
MISSIONS GENERALES					
5 - Missions communes aux animations milieux aquatiques	30	4%	15	15	
5.1 - GEMAPI : information, concertation, rédaction de notes techniques.	9	1%	9	0	
5.2 - Gestion courante au sein de la structure d'accueil (veille technique et juridique secrétariat copil, rédaction rapport annuel activité).	15	2%	0	15	
5.3 - Jours de formation des agents.	6	1%	6	0	
TOTAL jours ETPT	705	1,00	690	15	

Annexe 4: Tableau récapitulatif du second garde rivière pour les années 2013-2015

		SIAYV -Rémi Poncelet/Tanguy Gilbergue		2015-2016-2017-2018	
		ETPT		Répartition du temps passé	
Catégories d'actions et identification des actions		Nombre jours	% par rapport au total jours ETPT	Terrain	Bureau/réunion
MISSIONS PRIORITAIRES					
1 - Elaboration/suivi/mise à jour du PPRE	99	12%	45	54	
1.1 - Etude au niveau du bassin versant pour établir le PPRE	4	0%	0	4	
1.2 - Mobilisation des collectivités/agriculteurs/propriétaires concernés (en particulier via un porter à connaissance dans COPIL contrats et SAGE)	45	5%	20	25	
1.3 - Accompagnement des acteurs locaux à l'émergence de projets de restauration	25	3%	10	15	
1.4 - Etablissement du PPRE (signature de conventions avec les riverains)	25	3%	15	10	
2 - Gestion des travaux de restauration et de continuité écologique du PPRE	300	36%	135	165	
2.1 - Mise en œuvre et suivi de la programmation de travaux de restauration	75	9%	30	45	
2.2 - Elaboration des documents administratifs/financiers (CCTP, dossier de subvention, DIG, DUP, etc.) préalable aux travaux et suivi des chantiers	160	19%	40	120	
2.3 - Réalisation des travaux de restauration en régie	65	8%	65	0	
MISSIONS SPECIFIQUES (définies conjointement par la structure porteuse de l'animation et l'agence)					
3 - Gestion des travaux d'entretien du PPRE	160	19%	124	36	
3.1 - Mise en œuvre et suivi de la programmation de travaux d'entretien	23	19%	17	6	
3.2 - Rédaction des documents administratifs/financiers (CCTP, dossier de subvention, DIG, DUP, etc.) préalable à la mise en œuvre des travaux et suivi des chantiers	40	5%	10	30	
3.3 - Réalisation des travaux d'entretien en régie	97	12%	97	0	
4 - Suivi et surveillance de la rivière	32	4%	20	12	
4.1 - Suivre l'évolution de la qualité de la rivière	8	1%	8	0	
4.2 - Surveillance des milieux aquatiques (intervention sur pollution, infraction Loi sur l'Eau...)	24	3%	12	12	
MISSIONS GENERALES					
5 - Missions communes aux animations milieux aquatiques	231	28%	14	217	
5.1 -GEMAPI : information, concertation, rédaction de notes techniques.	105	13%	0	105	
5.2 - Gestion courante au sein de la structure d'accueil (veille technique et juridique secrétariat copil, rédaction rapport annuel activité).	112	14%	0	112	
5.3 - Jours de formation des agents.	14	2%	14	0	
TOTAL jours ETPT	822	1,00	338	484	

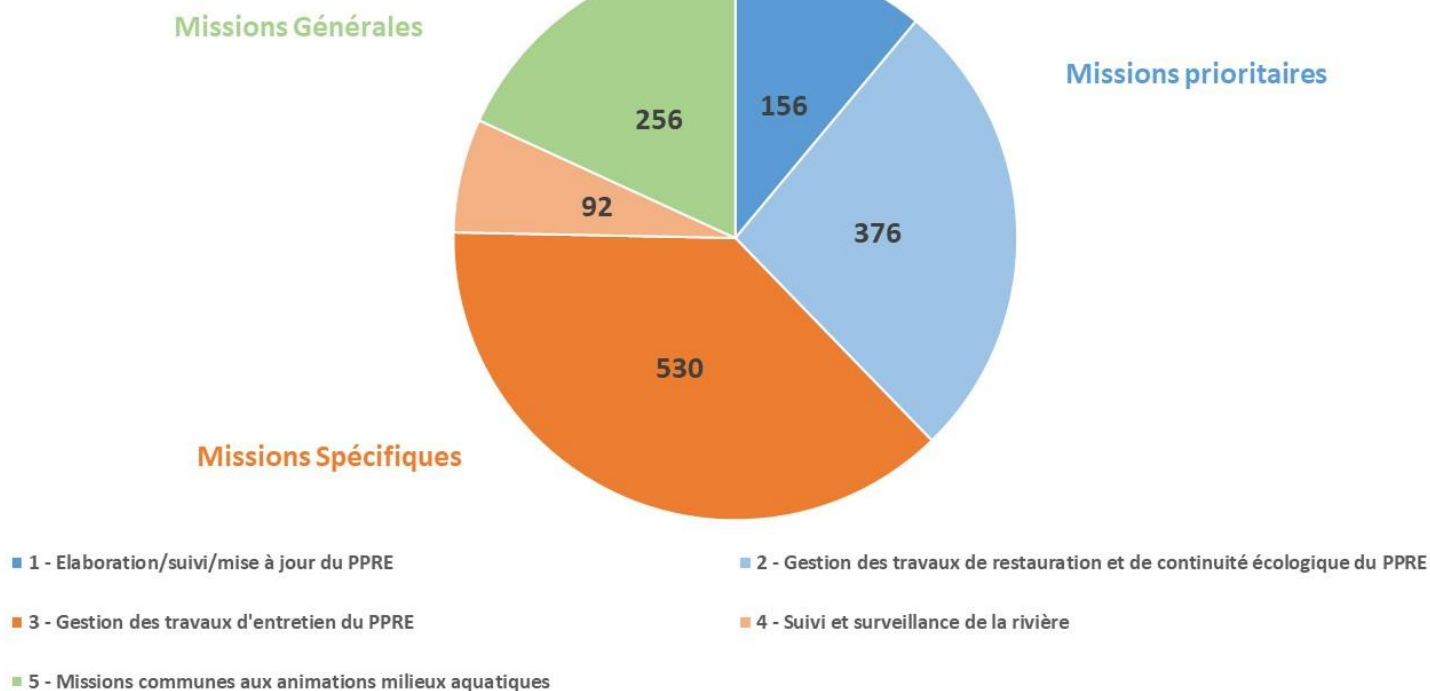
Annexe 5: Tableau récapitulatif du technicien rivière pour les années 2015-2018

SIAVV - Foued EL AMAMI



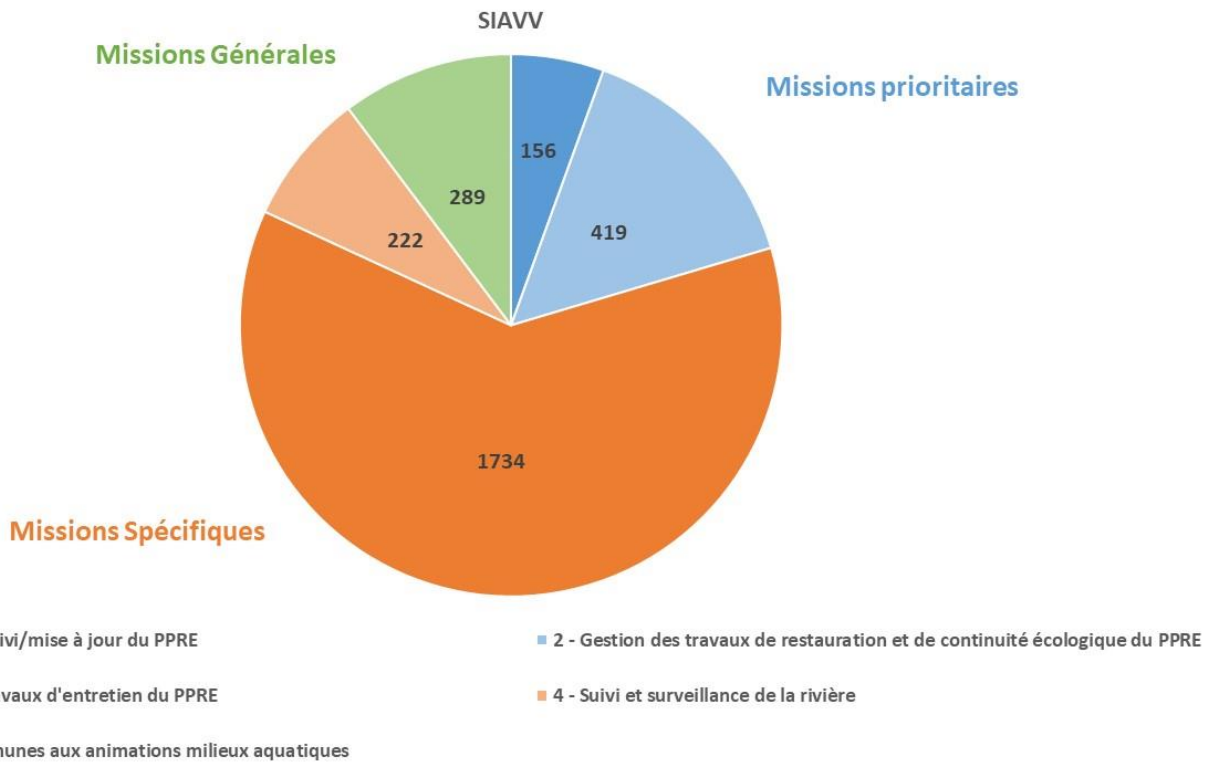
Annexe 6: Graphique de répartition des ETP pour Foued El Amami (garde rivière) pour les années 2013-2018

SIAVV -Harry Ozanne/Rémi Poncelet/Tanguy Gilbergue

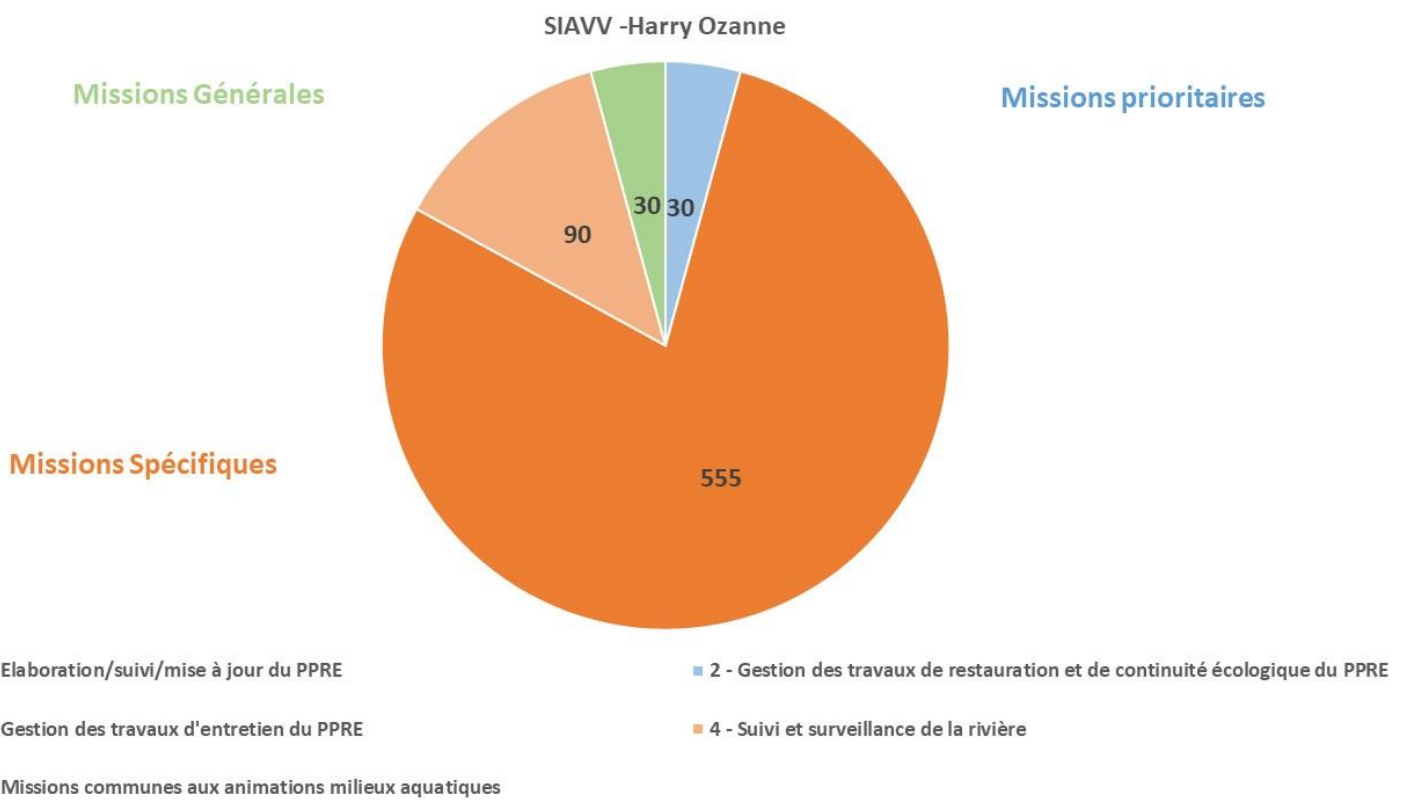


Annexe 1: Graphique global des 2 ETP pour les années 2013-2018

Annexe 7: Graphique de répartition des ETP du deuxième agent (succession de 3 agents) pour les années 2013-2018

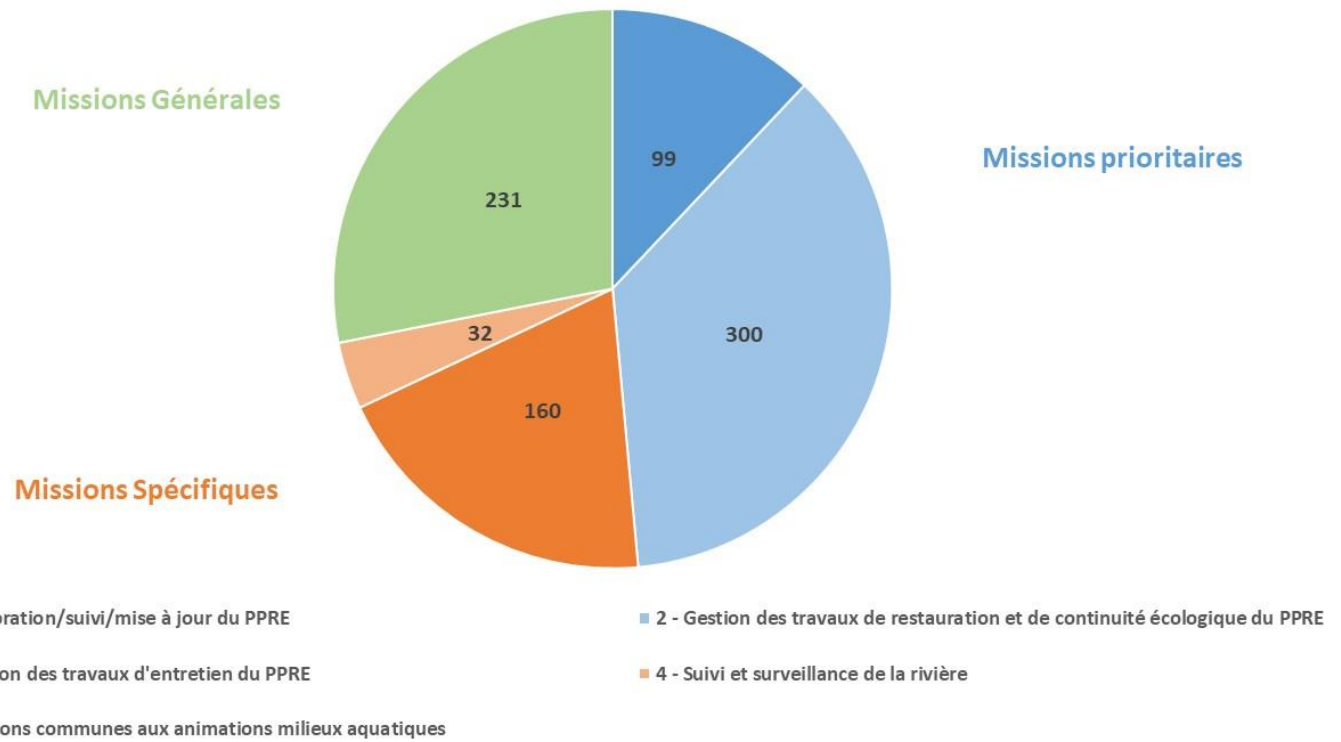


Annexe 8: Graphique de répartition des ETP du deuxième agent (succession de 3 agents) pour les années 2013-2018



Annexe 9 : Graphique des ETP d'Harry Ozanne (garde rivière) pour les années 2013-2015

SIAVV -Rémi Poncelet/Tanguy Gilbergue



Annexe 10 Graphique des ETP pour le poste de technicien rivière (2015-2018)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Mise en place de la nouvelle structure (GEMAPI)												
Extension de la DIG sur le nouveau territoire (GEMAPI)												
Elaboration du contrat eau et climat (AESN)												
Mise à jour du PPRE au nouveau territoire (GEMAPI)												
Suivi phase d'instruction des dossiers règlementaires Osny (restauration de CE)												
Lancement des travaux sur le bassin d'Osny (restauration de CE)												
Copil AVP Brignancourt et Noisement (restauration de CE)												
Lancement phase travaux Brignancourt et Noisement (restauration de CE)												
Suivi de la tranche conditionnelle de Brignancourt et Noisement (restauration de CE)												
COFIL état des lieux et diagnostic restauration CE moulin de Santeuil												
Suivi de l'étude de faisabilité restauration CE moulin de Santeuil												
Elaboration du projet de renaturation de 5 tronçons de Viosne (restau hydromorpho)												
Lancement de l'étude de renaturation des 5 tronçons de Viosne (restau hydromorpho)												
Suivi de l'étude de renaturation des 5 tronçons de Viosne (restau hydromorpho)												
Entretien ponctuel												
Gestion courante de la structure												
Encadrement de stagiaires												

Annexe 11: Calendrier prévisionnel des actions du SIAVV pour l'année 2019

